

**EVIDENCE**

OTTAWA, Tuesday, May 11, 2021

The Standing Senate Committee on National Finance met by videoconference this day at 2:30 p.m. [ET] to study the subject matter of all of Bill C-30, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 19, 2021 and other measures.

**Senator Percy Mockler** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Honourable senators, before we begin, I would like to remind senators and witnesses to keep their microphones muted at all times unless recognized by name by the chair.

[*Translation*]

Should any technical challenges arise, particularly in relation to interpretation, please signal this to the chair or the clerk and we'll work to resolve the issue. If you experience other technical challenges, please contact the ISD service desk with the technical assistance number provided.

[*English*]

Honourable senators, the use of online platforms does not guarantee speech privacy or eliminate the risk of eavesdropping. As such, while conducting committee meetings, all participants should be aware of such limitations and restrict the possible disclosure of sensitive, private and privileged Senate information. Participants should do so in a private area and be mindful of their surroundings.

[*Translation*]

We'll now begin the official portion of our meeting. My name is Percy Mockler. I'm a senator from New Brunswick and the chair of the committee.

[*English*]

I would like to introduce the members of the National Finance Committee participating in this meeting: Senator Boehm, Senator Dagenais, Senator M. Deacon, Senator Duncan, Senator Forest, Senator Galvez, Senator Klyne, Senator Loffreda, Senator Marshall, Senator Richards and Senator Smith. I would also like to welcome all viewers across the country who may be watching on [sencanada.ca](http://sencanada.ca).

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mardi 11 mai 2021

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 30 (HE), par vidéoconférence, pour étudier la teneur complète du projet de loi C-30, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 avril 2021 et mettant en œuvre d'autres mesures.

**Le sénateur Percy Mockler** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Honorables sénateurs, avant de commencer, j'aimerais vous rappeler, ainsi qu'aux témoins, que vous êtes priés de mettre votre micro en sourdine en tout temps, à moins que le président ne vous donne la parole.

[*Français*]

Si vous éprouvez des difficultés techniques, notamment en matière d'interprétation, veuillez en faire part au président ou à la greffière et nous nous efforcerons de résoudre le problème. Si vous éprouvez d'autres difficultés techniques, veuillez contacter le centre de services de la DSI en utilisant le numéro d'assistance technique fourni.

[*Traduction*]

Honorables sénateurs, l'utilisation de plateformes en ligne ne garantit pas la confidentialité des discours ou l'absence d'écoute. Ainsi, lors de la conduite des réunions des comités, tous les participants doivent être conscients de ces limitations et limiter la divulgation éventuelle d'information sensible, privée et privilégiée du Sénat. Les participants doivent savoir également qu'ils doivent participer à la réunion dans un endroit privé et être attentifs à leur environnement lors des discussions.

[*Français*]

Nous allons maintenant commencer la partie officielle de notre réunion. Je m'appelle Percy Mockler, sénateur du Nouveau-Brunswick, et je suis président de ce comité.

[*Traduction*]

J'aimerais présenter les membres du comité qui participent à la réunion : le sénateur Boehm, le sénateur Dagenais, la sénatrice M. Deacon, la sénatrice Duncan, le sénateur Forest, la sénatrice Galvez, le sénateur Klyne, le sénateur Loffreda, la sénatrice Marshall, le sénateur Richards et le sénateur Smith. Je souhaite la bienvenue à tous les Canadiens et toutes les Canadiennes qui nous regardent sur le site [sencanada.ca](http://sencanada.ca).

[*Translation*]

This afternoon we're continuing our study on the subject matter of Bill C-30, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 19, 2021 and other measures, which was referred to this committee by the Senate of Canada on May 4, 2021.

[*English*]

We welcome several officials from the following departments: Department of Finance Canada; Innovation, Science and Economic Development Canada; Canada Border Services Agency; and Infrastructure Canada. Welcome to all of you, and thank you for being here and accepting our invitation.

Honourable senators, this afternoon we will focus on Divisions 11 through 19, 25 and 30 of Part 4, which are all Divisions that have not been referred to other Senate committees. Honourable senators, I would like to remind you that there will be no officials to speak to the Divisions that have been referred to other committees. If questions are asked about Divisions that have been referred to other committees, the officials present may not be able to answer them because they are being studied by other Senate committees.

I understand that there will be no presentation from the officials and that we will go directly to the question period. I would like to tell members that for this meeting senators will have a maximum of eight minutes each for the first round. Therefore, please ask your questions directly. To the witnesses, please respond concisely. The clerk will make a hand signal to show that the time is over. To the witnesses, I ask you to please identify yourself when answering a question for the committee record. For senators, please identify the part of the bill that your question relates to within Divisions 11 to 19, 25 or 30 of Part 4.

**Senator Marshall:** My first question is about Division 15, and it is on the Hibernia Dividend Backed Annuity Agreement. Does the Newfoundland and Labrador government know about that amendment? My understanding is that it is not controversial, that it is just being embedded in legislation. Is the government aware that it is included in the budget implementation act?

**Sam Millar, Director General, Corporate Finance, Natural Resources and Environment, Economic Development and Corporate Finance Branch, Department of Finance Canada:** Thank you, Senator Marshall, for the question. My name is Sam Millar, and I'm with the Department of Finance. The agreement that was signed with the Government of

[*Français*]

Nous poursuivons cet après-midi notre étude de la teneur du projet de loi C-30, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 avril 2021 et mettant en œuvre d'autres mesures, qui a été renvoyé à ce comité par le Sénat du Canada le 4 mai 2021.

[*Traduction*]

Aujourd'hui, nous accueillons des représentants des ministères suivants : le ministère des Finances du Canada; Innovation, Sciences et Développement économique Canada; l'Agence des services frontaliers du Canada et Infrastructure Canada. Je vous remercie tous et toutes d'être là et d'avoir accepté notre invitation.

Honorables sénateurs, nous mettrons l'accent, cet après-midi sur les sections 11 à 19, 25 et 30 de la partie 4, des sections que n'ont pas encore examinées d'autres comités sénatoriaux. Honorables sénateurs, j'aimerais vous rappeler qu'aucun fonctionnaire ne sera appelé à comparaître sur les sections renvoyées à d'autres comités. Si des questions sont posées sur des sections renvoyées à d'autres comités, il se pourrait que les fonctionnaires présents ne puissent pas vous répondre puisque ces sections sont renvoyées à d'autres comités sénatoriaux.

Je crois comprendre que les fonctionnaires ne feront pas de déclarations préliminaires et que par conséquent, nous passerons directement à la période de questions. Je rappelle aux membres du comité que chacun disposera d'un maximum de huit minutes au premier tour aujourd'hui. Je vous prie donc de poser directement vos questions. Je prie également les témoins de nous fournir des réponses concises. La greffière fera un signe de la main pour indiquer que le temps imparti est terminé. Je demande aux témoins de s'identifier quand ils répondent à une question, pour le compte rendu. Je demande par ailleurs aux sénateurs de bien préciser la partie du projet de loi sur laquelle porte leur question parmi les sections 11 à 19, 25 et 30 de la partie 4.

**La sénatrice Marshall :** Ma première question porte sur la section 15, qui concerne l'Entente sur les paiements annuels de ristournes liées au projet Hibernia. Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador est-il au courant de cette entente? Elle ne semble pas susciter la controverse, à ma connaissance, mais elle est intégrée à la loi. Le gouvernement est-il au courant qu'elle est incluse dans la loi d'exécution du budget?

**Sam Millar, directeur général, Finances intégrées, ressources naturelles et environnement, Direction du développement économique et finances intégrées, ministère des Finances Canada :** Je vous remercie de cette question, sénatrice Marshall. Je m'appelle Sam Millar et je travaille au ministère des Finances. L'entente signée avec le gouvernement

Newfoundland and Labrador does provide for the Government of Canada to implement the agreement through legislation. So, in a sense, the proposal here is contemplated by the agreement.

**Senator Marshall:** Okay. And it is not controversial, in your opinion.

**Mr. Millar:** The proposal in the bill simply implements what was agreed to by the two governments.

**Senator Marshall:** Yes, a couple of years ago. Thank you very much.

I also have questions on Divisions 11, 12, 13 and 14. On Division 11, the Fiscal Stabilization Program, have the provinces been consulted with regard to the changes in the formula?

**Suzanne Kennedy, Acting Director General, Federal-Provincial Relations Division, Federal-Provincial Relations and Policy Branch, Department of Finance Canada:** Hello, I am Suzanne Kennedy, Acting Director General of Federal-Provincial Relations at the Department of Finance, so I can answer that question. There have been discussions over the past couple of years about reforms to the program. The provinces did table requests for reform to the government.

**Senator Marshall:** So this is the end result? I think that is what you are saying.

**Ms. Kennedy:** That's correct. Yes.

**Senator Marshall:** So it wasn't negotiated. It was some discussion and then the federal government made the decision that it was going to be amended in this way. I know there was something in the Fall Economic Statement — or maybe it was in July. I wanted to know because some of the premiers have been quite vocal about their unhappiness with the stabilization program.

Has there been any communication with the provinces? When the equalization program was extended a couple of years ago, I didn't hear from any of the provinces until about a year after the budget implementation act went through. So has there been any communication from any of the provincial or territorial governments with regard to what is in the budget implementation act?

**Ms. Kennedy:** As you said, this was announced in the Fall Economic Statement and federal officials discussed those changes with provincial officials to explain them. This bill implements the changes that were announced in the Fall Economic Statement.

de Terre-Neuve-et-Labrador prévoit que le gouvernement du Canada légifère pour mettre l'entente en œuvre. Donc d'une certaine façon, la proposition qu'on trouve ici est prévue dans l'entente.

**La sénatrice Marshall :** Très bien, et elle ne suscite pas la controverse, selon vous.

**M. Millar :** La proposition qu'on trouve dans le projet de loi met en œuvre ce dont ont convenu les deux gouvernements.

**La sénatrice Marshall :** Oui, il y a quelques années. Merci beaucoup.

J'ai également des questions sur les sections 11, 12, 13 et 14. Concernant la section 11, sur les paiements de stabilisation, les provinces ont-elles été consultées au sujet des changements apportés à la formule?

**Suzanne Kennedy, directrice générale par intérim, Division des relations fédérales-provinciales, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale, ministère des Finances Canada :** Bonjour, je m'appelle Suzanne Kennedy et je suis directrice générale par intérim de la Division des relations fédérales-provinciales au ministère des Finances, donc je peux répondre à cette question. Il y a eu diverses discussions au cours des dernières années sur les réformes à apporter au programme. Les provinces ont soumis leurs demandes de changements au gouvernement.

**La sénatrice Marshall :** C'est donc le résultat final? Je pense que c'est ce que vous nous dites.

**Mme Kennedy :** C'est exact. Oui.

**La sénatrice Marshall :** Cela n'a donc pas été négocié. Il y a eu des discussions, puis le gouvernement fédéral a pris la décision de modifier le régime de cette façon. Je sais qu'il y a eu quelque chose à cet égard dans l'énoncé économique de l'automne — ou peut-être était-ce en juillet. J'aimerais le savoir, parce qu'il y a des premiers ministres des provinces qui ont exprimé beaucoup de mécontentement à l'égard du programme de stabilisation.

Y a-t-il eu des communications avec les provinces? Quand le programme de péréquation a été prolongé, il y a quelques années, je n'ai entendu aucune réaction des provinces avant une bonne année après la mise en œuvre de la loi d'exécution du budget. Donc, y a-t-il eu des communications avec les gouvernements des provinces et des territoires sur ce qui se trouve dans la loi d'exécution du budget?

**Mme Kennedy :** Comme vous l'avez dit, cela a été annoncé dans l'énoncé économique de l'automne, et les fonctionnaires fédéraux ont discuté des modifications apportées avec les fonctionnaires provinciaux pour leur expliquer. Ce projet de loi met en œuvre les changements annoncés dans l'énoncé économique de l'automne.

**Senator Marshall:** Okay. Thank you.

Then in Division 12, the total amount is \$4 billion. Can it go over the \$4 billion; are there provisions in the legislation for the government to exceed the \$4 billion that has been earmarked?

**Ms. Kennedy:** Again, I will answer that one. No, it is very clear that it is a one-time \$4 billion payment.

**Senator Marshall:** Okay. So that is statutory and there will be nothing additional. If the provincial or territorial governments want more money, there is no provision under that clause of the budget implementation act?

**Ms. Kennedy:** That's correct. If the government wanted to make another payment, they would require another change in legislation.

**Senator Marshall:** Another bill, okay.

Is that the same for Division 13 for the immunization plan and for Division 14 for the infrastructure?

**Omar Rajabali, Director General, Social Policy Division, Federal-Provincial Relations and Policy Branch, Department of Finance Canada:** Regarding Division 13, I can answer that question. The answer to the question is yes, that's the amount, and that's the amount provided for Division 13.

**Senator Marshall:** Okay, so that's a statutory payment and once that's made, that's done?

**Mr. Rajabali:** That's correct.

**Senator Marshall:** Okay, and Division 14, the \$2.2 billion? Can the government exceed that amount or, if they wanted to, do they require a change in the legislation?

**Nathalie Lechasseur, Director General, Programs Integration, Infrastructure Canada:** It is a one-time payment. At this point, it is doubling the Gas Tax Fund and so it would require a new bill.

**Senator Marshall:** Okay. Those are all statutory payments.

I have a question on the student loans. And I saw that Mr. Rahman is there; he answered some questions in a previous meeting. Bill C-30 seems to conflict with Bill C-14. For that

**La sénatrice Marshall :** Très bien. Merci.

Ensuite, à la section 12, on voit une somme totale de 4 milliards de dollars. Pourrait-on dépasser cette somme de 4 milliards de dollars? Y a-t-il des dispositions dans la loi qui permettraient au gouvernement de dépenser plus que les 4 milliards de dollars réservés ici?

**Mme Kennedy :** Je répondrai à cette question également. Non, il est très clair qu'il s'agit ici d'un versement ponctuel de 4 milliards de dollars.

**La sénatrice Marshall :** Très bien. C'est donc bien établi dans la loi, et aucun montant ne s'y ajoutera. Si les gouvernements provinciaux ou territoriaux veulent plus d'argent, il n'y a aucune disposition dans cet article de la loi d'exécution du budget qui leur permette d'en obtenir plus.

**Mme Kennedy :** C'est exact. Si le gouvernement souhaite faire un autre versement, il devra modifier de nouveau la loi.

**La sénatrice Marshall :** Il faudra un autre projet de loi, d'accord.

Est-ce la même chose pour la section 13 sur le plan d'immunisation du Canada et pour la section 14 sur l'infrastructure?

**Omar Rajabali, directeur général, Division de la politique sociale, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale, ministère des Finances Canada :** Je peux répondre à la question sur la section 13. La réponse est oui, c'est la somme prévue, c'est ce qui est indiqué à la section 13.

**La sénatrice Marshall :** Très bien, c'est donc un paiement législatif, c'est-à-dire qu'une fois qu'il a été versé, c'est fini?

**M. Rajabali :** C'est exact.

**La sénatrice Marshall :** Très bien. Et qu'en est-il des 2,2 milliards de dollars prévus à la section 14? Le gouvernement pourrait-il dépenser plus que la somme prévue, s'il le souhaitait, ou devrait-il pour cela modifier de nouveau la loi?

**Nathalie Lechasseur, directrice générale, Intégration des programmes, Infrastructure Canada :** C'est un paiement ponctuel. À ce stade-ci, il permet de doubler le Fonds de la taxe sur l'essence, donc il faudrait un nouveau projet de loi pour dépenser davantage.

**La sénatrice Marshall :** Très bien. Ce sont tous des paiements législatifs.

J'ai une question à vous poser sur les prêts aux étudiants. Je vois que M. Rahman est là; il a déjà répondu à des questions lors d'une réunion précédente. Le projet de loi C-30 semble entrer en

period of April 1, 2021, to March 31, 2022, are those loans? Will they be subject to interest?

**Atiq Rahman, Assistant Deputy Minister, Learning Branch, Employment and Social Development Canada:** Thank you for the question.

The provision in Bill C-30 has been drafted in a way that it does not conflict; it will simply replace Bill C-14 and insert a provision in our act so that both years are governed by this change and no interest will be charged between the period of April 2021 to March 2023. It will cover both years. One year was supposed to be covered by Bill C-14. This will end up covering two years.

**Senator Marshall:** The way I read the legislation is that for the period April 1, 2022, to March 31, 2023, those loans are subject to interest — that interest does not have to be paid, but interest will be calculated and added to the balances. Am I misreading that?

**Mr. Rahman:** Yes, senator, I think you might be misreading that. No interest will be charged during those two years on Canada student loans and apprentice loans.

**Senator Marshall:** Thank you very much.

[Translation]

**Senator Forest:** I want to thank our guests for joining us today.

My first question is about Division 14, the Canada Community-Building Fund. This division proposes an increase of \$2.2 billion in the amount earmarked for infrastructure. By the way — the new name of the program is greatly appreciated — the name of the federal Gas Tax Fund will be changed to the Canada Community-Building Fund.

My first question is as follows. In the briefing binder for Bill C-30, on page 395, it says the following, and I quote:

Additional funding for the federal Gas Tax Fund will flow to signatories once it is available through the coming into force of Bill C-25.

I can't figure out why this payment must depend on Bill C-25. Why not make the money available with the passage of Bill C-30, the bill that will ensure that the budget is implemented?

**Ms. Lechasseur:** The budget must be approved so that we can distribute these funds that top up the federal Gas Tax Fund. Once the budget is approved, we can pay out the additional funds.

conflit avec le projet de loi C-14. Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, est-ce que ce sont des prêts? Seront-ils frappés d'intérêts?

**Atiq Rahman, sous-ministre adjoint, Direction générale de l'apprentissage, Emploi et Développement social Canada :** Je vous remercie de cette question.

Le projet de loi C-30 a été rédigé de manière à ne pas créer de conflit avec le projet de loi C-14; il le remplacera tout simplement et prévoit une nouvelle disposition pour que ce changement s'applique aux deux années, de sorte qu'aucun intérêt ne soit imposé pendant la période entre avril 2021 et mars 2023. Il couvre les deux années. L'une des deux devait être couverte par le projet de loi C-14, mais le projet de loi C-30 couvrira les deux, finalement.

**La sénatrice Marshall :** Selon ma compréhension du projet de loi, pour la période entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 31 mars 2023, les prêts seront frappés d'intérêts : les intérêts n'auront pas à être payés tout de suite, mais ils seront calculés et ajoutés au solde. Est-ce que je fais erreur?

**M. Rahman :** Oui, sénatrice, je pense que vous faites erreur. Aucun intérêt ne sera imposé pendant ces deux années sur les prêts aux étudiants et les prêts aux apprentis du Canada.

**La sénatrice Marshall :** Merci beaucoup.

[Français]

**Le sénateur Forest :** Merci à nos invités d'être parmi nous aujourd'hui.

Ma première question concerne la section 14, le Fonds pour le développement des collectivités du Canada. Dans cette section, on compte augmenter de 2,2 milliards le montant destiné aux infrastructures. D'ailleurs — le nouveau nom du programme est fort apprécié —, le nom du Fonds de la taxe sur l'essence fédéral sera modifié pour devenir le Fonds pour le développement des collectivités du Canada.

Voici ma première question : dans le cahier de breffage concernant le projet de loi C-30, à la page 410, on peut lire ce qui suit, et je cite :

Le financement supplémentaire pour le Fonds de la taxe sur l'essence fédéral sera versé aux signataires dès qu'il sera disponible suivant l'entrée en vigueur du projet de loi C-25.

Je n'arrive pas à m'expliquer pourquoi on doit rendre ce versement conditionnel au projet de loi C-25. Pourquoi ne pas rendre l'argent disponible dès l'adoption du projet de loi C-30, qui est le projet de loi qui va assurer la réalisation du budget?

**Mme Lechasseur :** Effectivement, l'approbation du budget est nécessaire pour être en mesure de distribuer ces fonds additionnels au Fonds de la taxe sur l'essence fédéral. Donc, dès

**Senator Forest:** Even if we change the name of the federal Gas Tax Fund, we need Bill C-25. Okay.

My second question is as follows. Quebec was asking for adjustments to the gas tax program, particularly for municipal buildings, so that the buildings could be eligible. We know that local governments and municipalities are greatly affected by the pandemic. Could contribution agreements with the provinces be renegotiated in this area?

**Ms. Lechasseur:** The agreements are valid until 2024. Therefore, upon renewal, we can assess the possibilities and determine whether we want to add to or amend the program's terms and conditions.

**Senator Forest:** So everything is frozen until 2024?

**Ms. Lechasseur:** A Canada-Quebec agreement was signed and 18 eligible categories were established. At this time, these categories are eligible.

**Senator Forest:** Thank you. My next question concerns Division 12, the \$4 billion one-time payment for health transfers. Bill C-25, which was tabled in March 2021, already included an additional \$4 billion for health. Are we talking about the same \$4 billion or are these two amounts cumulative? What are the accountability requirements for this transfer?

**Ms. Kennedy:** No, these amounts aren't cumulative. The \$4 billion in Bill C-30 would replace the \$4 billion in Bill C-25.

**Senator Forest:** What's the rationale for replacing four billion with four billion?

**Ms. Kennedy:** It's to ensure a more timely payment to the provinces and territories.

**Senator Forest:** Are there any accountability requirements attached to this transfer?

**Ms. Kennedy:** No, but this is found in the same section of the Canada Health Act. Provinces and territories are still expected to comply with the conditions of the Canada Health Act.

**Senator Forest:** Thank you. Do I have time for one more question, Mr. Chair?

**The Chair:** Yes. You have four minutes left.

que le budget sera approuvé, nous pourrions faire le paiement des fonds additionnels.

**Le sénateur Forest :** Même si on change le nom du Fonds de la taxe sur l'essence fédéral, on a besoin du projet de loi C-25; d'accord.

Voici ma deuxième question : le Québec demandait des ajustements concernant le programme de la taxe sur l'essence, notamment pour les bâtiments municipaux, afin que ces derniers puissent être éligibles. On sait que les gouvernements locaux et les municipalités sont grandement touchés par la pandémie. Est-ce qu'il sera possible de renégocier des ententes de contribution avec les provinces dans cet esprit-là?

**Mme Lechasseur :** Les ententes sont valides jusqu'en 2024, donc à partir du renouvellement, on pourra évaluer les possibilités et déterminer si on veut ajouter ou modifier des modalités du programme en tant que telles.

**Le sénateur Forest :** Donc, tout est gelé jusqu'en 2024?

**Mme Lechasseur :** Il y a une entente Canada-Québec qui a été signée et on a établi les 18 catégories admissibles. Donc, en ce moment, ce sont ces catégories qui sont admissibles.

**Le sénateur Forest :** Merci. Ma prochaine question concerne la section 12, sur la bonification ponctuelle de 4 milliards pour les transferts en matière de santé. Donc, le projet de loi C-25, qui a été déposé en mars 2021, prévoyait déjà un montant de 4 milliards de dollars supplémentaires pour la santé. Parle-t-on des mêmes 4 milliards de dollars ou est-ce que ces deux montants sont cumulatifs? Quelles sont les conditions de reddition de comptes liées à ce transfert?

**Mme Kennedy :** Non, ces montants ne sont pas cumulatifs. Les 4 milliards de dollars prévus dans le projet de loi C-30 remplaceraient les 4 milliards de dollars prévus dans le projet de loi C-25.

**Le sénateur Forest :** Qu'est-ce qui motive le choix de remplacer 4 milliards par 4 milliards?

**Mme Kennedy :** C'est pour assurer un versement plus rapide aux provinces et aux territoires.

**Le sénateur Forest :** Est-ce qu'il y a des conditions de reddition de comptes liées à ce transfert?

**Mme Kennedy :** Non, mais cela se trouve dans la même section de la Loi canadienne sur la santé. On s'attend donc toujours à ce que les provinces et les territoires respectent les conditions de la Loi canadienne sur la santé.

**Le sénateur Forest :** Merci. Ai-je encore du temps pour une question, monsieur le président?

**Le président :** Oui, il vous reste quatre minutes.

**Senator Forest:** I want to follow up on the questions asked by my colleague, Senator Marshall. In Division 11, which addresses the adjustment to the Fiscal Stabilization Program, the budget increases the cap on the amount of assistance available to provinces facing a significant revenue decline. I understand that the provinces must apply to the Fiscal Stabilization Program and that the final amount provided to a province will depend on the extent of the decline in that province's revenue. We know that some provinces tax their citizens less and therefore choose not to make full use of their tax base, compared to others. Will the Fiscal Stabilization Program take into account this distortion in the allocation of assistance?

**Ms. Kennedy:** The payments are based on the revenue decline. Regardless of a province's revenue, a payment may be made if there's a decline of over 5% in non-resource revenues or a decline of over 50% in resource revenues. The amount of assistance provided is independent of the level of revenue.

**Senator Forest:** The payment is independent of the tax burden on the citizens of this province?

**Ms. Kennedy:** Yes, exactly. The payment is based on the revenue decline.

**Senator Forest:** Thank you.

[English]

**Senator Klyne:** Welcome to our panel of witnesses here. Thank you very much for all your contributions.

My question is around Division 17 of Part 4 with respect to the Telecommunications Act. Division 17 of Part 4 proposes an amendment to the Telecommunications Act, stating that sections 12 and 62 will not apply in respect of a decision made by the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission on whether or not to expand access to telecommunications services in underserved areas. Such a decision will be subject to review by the CRTC on its own initiative as set out in 46.7, as will be its decision to allocate funding from a fund referred to in section 46.5.

It also amends the act to provide for the exchange of information within the federal government and with provincial governments for the purpose of coordinating financial support for access to telecommunications services in underserved areas. Can you help this committee understand why these proposed amendments are necessary and why now?

**Le sénateur Forest :** Pour faire suite aux questions de ma collègue la sénatrice Marshall, dans la section 11, qui traite de l'ajustement au Programme de stabilisation fiscale, le budget augmente le plafond de l'aide pouvant être accordée aux provinces étant aux prises avec une baisse importante de revenus. Je comprends que les provinces doivent faire une demande au Programme de stabilisation fiscale et que le montant final fourni à une province dépendra de l'ampleur de la baisse des recettes de cette province. Donc, on sait que certaines provinces taxent moins leurs citoyens et font donc le choix de ne pas utiliser pleinement leur assiette fiscale, comparativement à d'autres. Est-ce que le Programme de stabilisation fiscale tiendra compte de cette distorsion dans l'attribution de l'aide?

**Mme Kennedy :** Les paiements sont basés sur la baisse des revenus. Sans tenir compte des revenus d'une province, un paiement peut être fait s'il y a une baisse de plus de 5 % des revenus qui ne proviennent pas des ressources naturelles ou s'il y a une baisse de plus de 50 % des revenus tirés des ressources naturelles. Donc, le montant de l'aide accordée est indépendant du niveau des revenus.

**Le sénateur Forest :** Le paiement est donc indépendant de l'effort fiscal demandé aux citoyens de cette province?

**Mme Kennedy :** Oui, exactement. Le paiement est basé sur la baisse des revenus.

**Le sénateur Forest :** Merci.

[Traduction]

**Le sénateur Klyne :** Je souhaite la bienvenue à nos témoins. Je vous remercie infiniment de toutes vos contributions.

Ma question porte sur la section 17 de la partie 4, qui concerne la Loi sur les télécommunications. On y propose de modifier la Loi sur les télécommunications de sorte que les articles 12 et 62 ne s'appliquent pas à une décision rendue par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes sur la question de savoir s'il faut élargir l'accès aux services de télécommunications dans les régions mal desservies. Ce genre de décision fera l'objet d'une révision par le CRTC, de son propre chef, comme le prescrit l'article 46.7, tout comme ses décisions de financement au titre de l'article 46.5.

Elle modifie également la loi afin d'assurer la communication de renseignements entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux afin de coordonner le soutien financier à l'accès à des services de télécommunications dans les régions mal desservies. Pouvez-vous aider le comité à comprendre pourquoi les modifications proposées sont nécessaires et pourquoi maintenant?

**Andre Arbour, Acting Director General, Telecommunications and Internet Policy Branch, Innovation, Science and Economic Development Canada:** Thank you, senator, for the question. My name is Andre Arbour. I'm the Acting Director General for Telecommunications and Internet Policy at Innovation, Science and Economic Development Canada.

As we all know, access to high-speed internet is essential in the modern context, particularly with COVID. There is a range of financial supports and programs operated by the federal government to expand access to these services. This includes the Universal Broadband Fund by ISED, for instance. The CRTC also operates a broadband fund in this space. However, given the CRTC's status as an arm's-length tribunal, they have certain operational constraints under the Telecommunications Act as currently written. These amendments are intended to help facilitate the rollout of these programs.

It will do so in two key ways. The first is that there are currently certain appeal mechanisms under the Telecommunications Act — that's sections 12 and 62 — that are intended more for appealing complicated regulatory decisions that apply to various parties across the industry.

The first amendment would have these amendments not only apply to broadband project funding decisions. So if someone is awarded funding for a project, say \$5 million, in a particular region, a competitor could not launch an appeal with the Governor-in-Council or with the CRTC in an attempt to slow down that project. The CRTC would still be able to review that project on its own motion and parties would still have recourse to the Federal Court of Appeal.

The second main measure, as you mentioned, involves facilitating the sharing of information between the CRTC and other federal organizations and provincial and territorial departments. This will address some limitations on the sharing of confidential information, such as project applications filed with the CRTC, that will help coordinate funding decisions with other programs.

**Senator Klyne:** You mentioned a couple of funds there. Throughout the amendments to the Telecommunications Act, there are 17 times where this "fund" is referred to, but I don't know what fund it is. Maybe you can tell us about the available funding for expanding telecommunications in underserved areas. What amount is in this fund referred to in section 46.5, where do the monies come from and are there any other purposes for that fund beyond serving underserved areas?

**Andre Arbour, directeur général par intérim, Direction générale de la politique des télécommunications et d'Internet, Innovation, Sciences et Développement économique Canada :** Je vous remercie de cette question, sénateur. Je m'appelle Andre Arbour et je suis directeur général par intérim de la Politique des télécommunications et d'Internet à Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

Comme nous le savons tous, il est essentiel d'avoir accès à Internet haute vitesse de nos jours, particulièrement depuis l'arrivée de la COVID. Il y a toutes sortes de programmes et de mécanismes de soutien financier au gouvernement fédéral pour élargir l'accès à ces services. Il y a, par exemple, le Fonds pour la large bande universelle d'ISDE. Le CRTC a également son propre fonds pour la large bande. Cependant, comme le CRTC se veut un tribunal indépendant, il est soumis à certaines contraintes de fonctionnement selon la version actuelle de la Loi sur les télécommunications. Ces modifications visent à faciliter la mise en place de ces programmes.

Elles le feront principalement de deux façons. La première, c'est qu'il y a actuellement des mécanismes d'appel dans la Loi sur les télécommunications, aux articles 12 et 62, conçus surtout pour faire appel de décisions réglementaires complexes qui s'appliquent à diverses parties dans l'industrie.

Selon la première modification, ils ne s'appliqueraient plus qu'aux décisions sur le financement de projets liés à large bande. Ainsi, si une entité recevait du financement pour un projet de 5 millions de dollars, disons, dans une région donnée, ses concurrents ne pourraient pas en appeler auprès du gouverneur en conseil ou du CRTC dans le but de ralentir le projet. Le CRTC pourrait tout de même décider d'examiner le projet de son propre chef, et les parties auraient toujours recours à la Cour fédérale d'appel au besoin.

La deuxième principale mesure, ici, vise à faciliter la communication de renseignements entre le CRTC et les autres organismes fédéraux ainsi qu'avec les ministères provinciaux et territoriaux, comme vous l'avez mentionné. Elle lèvera certains obstacles à la communication de renseignements confidentiels, comme les demandes de projets soumises au CRTC, afin d'assurer une meilleure coordination des décisions de financement avec les autres programmes.

**Le sénateur Klyne :** Vous avez mentionné plusieurs fonds. Dans les modifications apportées à la Loi sur les télécommunications, on trouve 17 occurrences du mot « fonds », mais je ne sais pas exactement de quel fonds il s'agit. Vous pourriez peut-être nous parler un peu des fonds qui existent pour améliorer les services de télécommunications dans les régions mal desservies. Combien y a-t-il d'argent dans le fonds mentionné à l'article 46.5, d'où vient cet argent et ce fonds a-t-il d'autres fonctions que de financer les projets visant les régions mal desservies?



**Mr. Arbour:** Section 46.5, which these funds would follow, gives the CRTC the authority essentially to apply a levy to the telecommunications industry and then use that funding to support access to basic telecommunications services.

In the case of access to high-speed internet, the CRTC has used that levy to create a fund simply called the Broadband Fund. That includes \$750 million over five years. This is not a new state of affairs. The CRTC has long used this authority to support copper telephone service in rural and remote areas, but more recently has transitioned the fund to support for high-speed internet.

**Senator Klyne:** So if I understand correctly, these proposed changes will assist and accelerate rural and remote communities getting functional broadband and augment ISSED's efforts to increase rural and remote communities connection from the 2017 estimate of 37% by 2036. What role will these changes have on the considerations being given to those Indigenous communities that are not part of the 25% that are connected?

**Mr. Arbour:** Thank you for the question, senator. Certainly, these amendments will help have a more efficient rollout of broadband programming. Overall, the government is committed to having 100% coverage of Canadians with access to high-speed internet. As of the end of 2019, we are at about 87.5% nationally. The government has set targets to reach 98% coverage by 2026 and 100% coverage by 2030, using all available tools.

**Senator Klyne:** Thank you.

**Senator Richards:** I think this is 4.11, and I think for Suzanne Kennedy. I'm going to follow up on Senator Forest's query about equalization payments. I am blaming absolutely no one for this pandemic, but we seem to have set up impossible economic standards here. Our restaurants are closed, tourism defeated, airlines operating at 80% reduction and our oil faucets have been turned off out West.

I am wondering how long these federal equalization payments can be made to places like New Brunswick without levelling more taxes on the ordinary Canadian citizen? It seems to me that these payments, at some point in the near future, aren't going to be feasible unless taxes are raised. I am wondering if anyone might be able to give me some update on that or answers?

**Ms. Kennedy:** Division 11 speaks only of fiscal stabilization payments. Bill C-30 doesn't make any changes to equalization payments, which are tied to GDP growth.

**M. Arbour :** L'article 46.5, en vertu duquel ces fonds sont consentis, donne au CRTC un levier pour aider l'industrie des télécommunications, il l'utilise pour élargir l'accès aux services de télécommunications de base.

Pour ce qui est de l'accès à Internet haute vitesse, le CRTC a utilisé ce levier pour créer un fonds simplement appelé le Fonds pour la large bande. Il prévoit 750 millions de dollars sur cinq ans. Ce n'est rien de nouveau. Le CRTC utilise ce pouvoir depuis longtemps pour financer des lignes téléphoniques en cuivre dans les régions rurales et éloignées, mais il a tout récemment changé de cap afin d'utiliser ce fonds pour favoriser l'accès à Internet haute vitesse.

**Le sénateur Klyne :** Donc si j'ai bien compris, les changements proposés faciliteront et accéléreront l'accès à une large bande fonctionnelle dans les collectivités rurales et éloignées et permettront à ISDE d'intensifier ses efforts pour relier 37 % plus de collectivités rurales et éloignées au réseau d'ici 2036 par rapport à ses estimations de 2017. Quel sera l'effet de ces modifications sur l'importance accordée aux besoins des communautés autochtones qui ne font pas partie des 25 % connectées?

**M. Arbour :** Je vous remercie de cette question, sénateur. C'est certain que ces modifications nous permettront de déployer plus efficacement nos programmes de large bande. En somme, le gouvernement s'est engagé à ce que la totalité des Canadiens ait accès à Internet haute vitesse. À la fin de 2019, environ 87,5 % d'entre eux y avaient accès. Le gouvernement s'est fixé pour cible d'atteindre 98 % d'ici 2026 et 100 % d'ici 2030, au moyen de tous les outils disponibles.

**Le sénateur Klyne :** Merci.

**Le sénateur Richards :** Je pense que ma question concerne le 4.11 et qu'elle s'adresse à Suzanne Kennedy. Elle s'inscrit dans la foulée de la question du sénateur Forest sur les paiements de péréquation. Je ne blâme absolument personne pour cette pandémie, mais nous semblons nous être fixé des standards économiques impossibles. Nos restaurants sont fermés, le tourisme est paralysé, les transporteurs aériens accusent une réduction de 80 % de leurs activités et nos puits de pétrole sont inexploités dans l'Ouest.

Je me demande combien de temps nous pourrions continuer de verser des paiements de péréquation à des provinces comme le Nouveau-Brunswick sans prélever plus de taxes et d'impôt des citoyens canadiens ordinaires. Il me semble que ces paiements ne seront plus possibles, dans un avenir rapproché, sans une augmentation de taxes et d'impôt. Je me demande si quelqu'un peut faire le point à ce sujet ou me fournir des réponses.

**Mme Kennedy :** La section 11 ne porte que sur les paiements de stabilisation financière. Le projet de loi C-30 ne change en rien les paiements de péréquation, qui sont plutôt liés à la croissance du PIB.

**Senator Richards:** Yes, I am aware of that, ma'am. I know that this is a question that is not specific to your expertise. I'm just wondering if you, as tax consultants and experts, might have any idea of how long we can last before people across Canada are going to have to pay more taxes?

**Ms. Kennedy:** I am sorry. I don't think that I can answer that question.

**Senator Richards:** Fine. Thank you. That's all, Mr. Chair.

**Senator Galvez:** Thank you. I would like to continue with the line of questioning started by Senator Marshall. The Hibernia Dividend Backed Annuity Agreement, which is in Division 11, I would like to understand more about it because it's called the "new" Atlantic Accord deal and it's very unique.

First, I would like to know if there are more details on this agreement. It is huge and covers a period of almost 40 years, but it only has five pages. I would like to know the timeline and the dollar figures associated with it. Then I will ask another question.

**Mr. Millar:** Thank you for the question. Sam Millar from the Department of Finance.

Division 15 in the bill proposes new statutory authorities for the Minister of Finance to implement on an agreement between the Government of Canada and the Government of Newfoundland and Labrador that was signed in 2019. That agreement, the text of which is publicly available, includes in a schedule a series of payments. Each one of those payments is listed in a different year. There are different amounts. Essentially, the proposal in the bill is to provide clear statutory authority for the Minister of Finance to make those payments.

The agreement also includes a series of payments that the Government of Newfoundland and Labrador would make to the Government of Canada. The basic principle behind the agreement, just to answer the senator's question simply, is to reinforce the province's position as the principal beneficiary of the offshore resources near the province.

**Senator Galvez:** Thank you for that. So you're saying the province should be the principal beneficiary? I would like to know exactly how this money will alleviate the burden of increasing power rates in the province and by how much. Then I will have a last question.

**Le sénateur Richards :** Oui, je le sais, madame. Je sais que ce n'est pas une question qui relève particulièrement de votre compétence. Je me demande seulement si vous, à titre de consultants et de spécialistes de la fiscalité, avez une idée du temps où nous pourrions continuer ainsi avant que les Canadiens de l'ensemble du pays ne soient contraints de payer plus de taxes?

**Mme Kennedy :** Je suis désolée. Je ne pense pas pouvoir répondre à cette question.

**Le sénateur Richards :** Je comprends. Merci. J'ai terminé, monsieur le président.

**La sénatrice Galvez :** Merci. J'aimerais poursuivre dans la même veine que la sénatrice Marshall, concernant l'Entente sur les paiements annuels de ristournes liées au projet Hibernia et la section 11. J'aimerais mieux comprendre, parce qu'on dit que c'est le « nouvel » Accord atlantique (Termium) et qu'il est vraiment unique.

Premièrement, j'aimerais savoir si nous pouvons avoir plus de détails sur cette entente. Elle revêt une importance énorme et s'appliquera pendant presque 40 ans, mais ne tient qu'en cinq pages. J'aimerais connaître l'échéancier et les montants qui sont associés. Je vous poserai une autre question ensuite.

**M. Millar :** Merci pour la question. Je suis Sam Millar, du ministère des Finances.

La section 15 du projet de loi propose de conférer de nouveaux pouvoirs au ministre des Finances aux fins de la mise en œuvre d'une entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador qui a été signée en 2019. Cette entente, dont le texte est accessible à tous, comporte une annexe prévoyant une série de paiements pour chacune des années visées. Les montants varient d'une année à l'autre. La mesure proposée dans le projet de loi permet en fait d'indiquer clairement que le ministre des Finances est autorisé à effectuer ces paiements.

L'entente prévoit en outre une série de paiements que le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador doit faire au gouvernement du Canada. Pour répondre directement à la question de la sénatrice, disons que l'entente vise fondamentalement à confirmer que la province est la principale bénéficiaire de l'exploitation des ressources pétrolières au large de ces côtes.

**La sénatrice Galvez :** Merci pour cette réponse. Vous dites donc que la province devrait être la principale bénéficiaire? J'aimerais savoir dans quelle mesure exactement cet argent permettra de réduire le fardeau croissant que représentent les tarifs d'électricité dans la province. J'aurai ensuite une dernière question.

**Mr. Millar:** The agreement that was signed in 2019 really doesn't have anything to do with electricity rates in the province. I think I understood your question to be about electricity rates for, I suppose, residential consumers in the province.

Really, the agreement is about offshore petroleum resources in the main region and the province's position pursuant to the 1985 Atlantic Accord as the principal beneficiary of those resources.

**Senator Galvez:** So this money is going directly to the offshore oil companies. It's not going in any part to alleviate electrical rates. Okay, thank you.

**Mr. Millar:** Mr. Chair, maybe if I could just respond to the question. I just wanted to clarify, the payments are to the provincial government, not to the offshore oil companies.

**Senator Galvez:** But are there any conditions? We give it to the province and then what does the province do with it?

**Mr. Millar:** The agreement is there, published on the website. I don't believe there are strict conditions in terms of how the provincial government would use those payments, no.

**Senator Galvez:** I think so too. One last question. How, then, will this offset the incredible, crippling costs of the Muskrat Falls project which is currently almost \$13 billion?

**Mr. Millar:** This 2019 agreement and the provisions that are proposed in the bill, again, they are not related to electricity rates in the province. Of course, the Government of Canada and the Government of Newfoundland and Labrador have been discussing the financial restructuring of the Lower Churchill and Muskrat Falls projects, so those discussions continue, but the proposals in the bill are separate from those matters.

**Senator Galvez:** With respect to the \$2.5 billion that Canada will provide as net value to the province, do you have any idea how this will be used by the province in relation to the Hibernia exploration of the ocean?

**Mr. Millar:** I don't have a complete answer in terms of what the provincial government's plans are in terms of the use of those resources. That was not specifically dealt with in the text of the agreement.

We could undertake to follow up with the senator, Mr. Chair, if that would be helpful.

**M. Millar :** L'entente signée en 2019 n'a en fait rien à voir avec les tarifs d'électricité dans la province. J'ai cru comprendre que votre question portait sur ces tarifs, pour les clients résidentiels, je présume.

En fait, l'entente porte principalement sur les ressources pétrolières extracôtières et la position de la province en tant que principale bénéficiaire de l'exploitation de ces ressources conformément à l'Accord atlantique de 1985.

**La sénatrice Galvez :** Alors cet argent va aller directement aux sociétés de forage pétrolier en mer. Il ne va pas servir à réduire les tarifs d'électricité. D'accord, merci.

**M. Millar :** Monsieur le président, j'aimerais simplement apporter une précision. Les paiements effectués vont au gouvernement provincial, et non aux sociétés de forage pétrolier en mer.

**La sénatrice Galvez :** Mais ces paiements sont-ils assortis de conditions? Nous donnons cet argent à la province, mais savons-nous ce qu'elle en fait par la suite?

**M. Millar :** L'entente peut être consultée directement sur le site Web. Je ne crois pas qu'elle comporte de conditions strictes quant à la façon dont le gouvernement provincial va utiliser cet argent.

**La sénatrice Galvez :** C'est ce que je pense moi aussi. J'ai une dernière question. En quoi alors cela va-t-il permettre d'aider à éponger les coûts exorbitants du projet de Muskrat Falls qui atteignent maintenant près de 13 milliards de dollars?

**M. Millar :** Je répète que l'entente conclue en 2019 et les dispositions proposées dans ce projet de loi n'ont aucune incidence sur les tarifs d'électricité dans la province. Il est bien certain par ailleurs que le gouvernement du Canada et le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador discutent actuellement de la restructuration financière des projets hydroélectriques du cours inférieur du Churchill et de Muskrat Falls. Les échanges à ce sujet se poursuivent, mais il n'y a aucun lien avec ce qui est proposé dans le projet de loi.

**La sénatrice Galvez :** Pour ce qui est des paiements d'une valeur nette de 2,5 milliards de dollars que le Canada versera à la province, avez-vous une idée de la manière dont celle-ci compte les utiliser en lien avec le projet Hibernia d'exploration extracôtière?

**M. Millar :** Je ne saurais vous dire exactement ce que le gouvernement provincial entend faire de ces ressources. Il n'en est pas question expressément dans le texte de l'entente.

Si cela peut être utile, nous pourrions transmettre ultérieurement une réponse à la sénatrice à ce sujet, monsieur le président.

**Senator Galvez:** Please do. Thank you.

**The Chair:** Mr. Millar, yes, please do through the clerk, to answer in writing the question posed by Senator Galvez. Also, we would ask you if we can have an agreement — and that goes for all participants — that written answers be transferred to the clerk on or at the latest Wednesday, May 19. Do we agree on that?

**Mr. Millar:** No problem from my end, Mr. Chair.

**The Chair:** Thank you, sir.

**Senator M. Deacon:** Thank you all for being here this afternoon. My question concerns Division 11 in Part 4, specifically the two parts of clause 195, which amends section 40 of the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act that allows the Governor-in-Council to make changes to the regulations.

Clause 195(1) deals with the information that must be prepared and submitted by the Chief Statistician for the purpose of stabilization payments. Clause 195(2) would allow the Governor-in-Council to make regulations with respect to the determination of personal and corporate income tax revenues for the purpose of fiscal stabilization payments to provinces.

What prompted these proposed allowances in the regulations? Do they provide a degree of flexibility that wasn't there before or are they a reaction to a specific concern that you could share with us? That's my first question. Thank you.

**Ms. Kennedy:** This is Suzanne Kennedy, and I can answer that. I'll just note that these apply to claims for 2021-22 onward.

One of the technical changes in the bill is to amend how personal and corporate income tax revenues are measured. The new measure is to use assessments completed over the following calendar year rather than waiting two years and figuring out to which tax year every assessment applies. So this will facilitate the finalization of claims roughly one year earlier. That changes in the legislation, but we will need some regulations around the details of what exactly should be captured by those definitions.

**Senator M. Deacon:** And that work, I understand, still needs to be done?

**Ms. Kennedy:** Yes, that's right.

**La sénatrice Galvez :** Je vous serais reconnaissante de bien vouloir le faire. Merci.

**Le président :** Monsieur Millar, je vous prierais donc de répondre par écrit à la question de la sénatrice Galvez en transmettant le tout à notre greffière. J'en profite pour demander à tous nos témoins s'ils seraient d'accord pour bien vouloir faire parvenir leurs réponses écrites à la greffière d'ici le mercredi 19 mai. Est-ce que cela convient à tout le monde?

**M. Millar :** Il n'y a pas de problème de mon côté, monsieur le président.

**Le président :** Merci, monsieur Millar.

**La sénatrice M. Deacon :** Merci à tous d'être des nôtres cet après-midi. Ma question porte sur la section 11 de la partie 4 et plus précisément sur les deux paragraphes de l'article 195 qui modifient l'article 40 de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces pour permettre au gouverneur en conseil d'apporter des changements à la réglementation.

Le paragraphe 195(1) porte sur les renseignements qui doivent être préparés et soumis par le statisticien en chef aux fins des paiements de stabilisation. Le paragraphe 195(2) vise à permettre au gouverneur en conseil de prendre des règlements concernant la détermination des recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés aux fins des paiements de stabilisation fiscale versés aux provinces.

Qu'est-ce qui justifie ces changements proposés à la réglementation? Est-ce qu'ils visent à offrir un degré de souplesse qui n'existait pas auparavant ou est-ce une réponse à une préoccupation particulière dont vous pourriez nous indiquer la nature? Voilà donc ma première question. Merci.

**Mme Kennedy :** C'est Suzanne Kennedy. Je peux répondre à cette question. Je veux seulement souligner que ces dispositions s'appliquent uniquement aux demandes pour les exercices à compter de 2021-2022.

L'une des modifications techniques proposées dans ce projet de loi porte sur la manière dont on calcule les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Le nouveau mode de calcul est fondé sur les cotisations établies au cours de l'année civile suivante, alors que l'on attend maintenant deux ans pour ensuite déterminer à quelle année d'imposition s'appliquent les cotisations. Il sera donc désormais possible de régler les demandes à peu près un an plus tôt. Le changement sera apporté à la loi, mais il faudra prendre des règlements afin de préciser la portée des différentes définitions utilisées.

**La sénatrice M. Deacon :** Et, si je comprends bien, ce travail reste encore à faire?

**Mme Kennedy :** Oui, c'est exact.

**Senator M. Deacon:** Okay.

**Ms. Kennedy:** The first part of clause 195 is just to ensure that when the Chief Statistician provides a certificate with data for transfers, we can specify that we need data for fiscal stabilization as well. At the moment, it's not among the sections that are listed.

**Senator M. Deacon:** Okay, thank you. I'll process that. I'll leave that for a moment.

My other question concerns Division 18 of Part 4, which makes changes to the Canada Small Business Financing Act. One change is in clause 205(3), which would amend the definition of a small business to include businesses that have as their principal object the furtherance of a charitable or religious purpose.

This obviously expands the definition of an entity that can apply for these loans. I'm wondering what the impetus behind that change was. I'm curious how "charitable" and "religious" will be defined for these purposes. Thank you.

**Steve Watton, Manager, Policy, Canada Small Business Financing Program, Innovation, Science and Economic Development Canada:** Basically, right now the borrower eligibility excludes not-for-profit, charitable and religious organizations from the program. Through some of the work that Employment and Social Development Canada has done on social financing, there were recommendations put forward to the program to expand borrower eligibility to include not-for-profits and charitable organizations given that they're becoming bigger players in the economy, per se. It has been expanded for that purpose, but they still need to be an enterprise. It's not just a charitable or a religious organization; it still has to be an enterprise.

In response to the social financing committee and their recommendations, the decision was made to look at expanding this to include not-for-profit and charitable organizations, as well as religious enterprises. It wasn't necessarily designed specifically for religious enterprises; however, if we didn't change the religious enterprises they would be the only organizations excluded, and this could be viewed as discriminatory.

**Senator M. Deacon:** My next question concerns Division 17, which amends the Telecommunications Act by limiting the ability of CRTC funding decisions to be appealed to the Governor-in-Council and would limit appeals to the Federal Court of Appeal only.

**La sénatrice M. Deacon :** D'accord.

**Mme Kennedy :** Le premier paragraphe de l'article 195 vise seulement à s'assurer que, lorsque le statisticien en chef fournit des données certifiées aux fins des transferts, nous pouvons également obtenir ces données pour les paiements de stabilisation fiscale. Pour le moment, cela ne fait pas partie des utilisations prévues.

**La sénatrice M. Deacon :** D'accord, merci. Je vais prendre le temps de réfléchir à tout cela et passer à une autre question pour l'instant.

Cela concerne la section 18 de la partie 4 qui vise à modifier la Loi sur le financement des petites entreprises du Canada. On y trouve notamment le paragraphe 205(3) qui élargit la définition de petite entreprise de manière à ne pas exclure les entreprises dont l'objet principal est la poursuite d'objectifs caritatifs ou religieux.

Il y aurait par conséquent un plus grand nombre d'entités qui pourraient demander un prêt. Je m'interroge sur les motifs qui justifient un tel changement. Je serais aussi curieuse de savoir comment on va définir à cette fin les termes « caritatifs » et « religieux ». Merci.

**M. Steve Watton, gestionnaire, Politiques, Programmes de financement des petites entreprises du Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada :** À l'heure actuelle, les organismes sans but lucratif ayant des objectifs caritatifs ou religieux ne sont pas admissibles au programme. À la suite du travail accompli par Emploi et Développement social Canada concernant le financement social, il a été recommandé aux responsables du programme de rendre également admissibles à des prêts les organismes sans but lucratif et de bienfaisance étant donné la place de plus en plus importante qu'ils occupent au sein de l'économie. C'est pour cette raison que l'admissibilité a été élargie, mais il faut tout de même qu'il s'agisse d'une entreprise. Il ne suffit pas d'être un organisme de bienfaisance ou religieux; il faut que l'on soit constitué en société.

Conformément aux recommandations du comité sur le financement social, il a été convenu d'élargir la définition pour inclure les organismes à but non lucratif et de bienfaisance ainsi que les entreprises poursuivant des objectifs religieux. Ces dernières n'étaient pas nécessairement visées au départ, mais nous ne voulions pas que les entreprises religieuses soient les seules organisations à ne pas être admissibles, car cela aurait pu être considéré comme discriminatoire.

**La sénatrice M. Deacon :** Ma prochaine question porte sur la section 17 qui modifie la Loi sur les télécommunications pour limiter la capacité d'interjeter appel des décisions de financement devant le gouverneur en conseil en ne conservant que la possibilité de recours devant la Cour d'appel fédérale.

Why did the government deem this change necessary? Were there perhaps appeals holding up start-up projects meant to expand broadband access in rural and remote areas? Could someone share their thoughts on this?

**Mr. Arbour:** Certainly. Thank you, senator, for the question. The reason for these changes is that these appeal processes were generally intended for broader regulatory business that the CRTC conducts. The CRTC has a whole range of regulatory activities in their role as a tribunal. They also run this Broadband Fund that comes out of a levy and they essentially award project funding the way that other grants and contributions programs would work.

They're relatively new in the broadband fund business: They've just launched that in the last two years. So far we haven't seen many appeals. However, historically, when the CRTC was funding more rural telephone service, we did see more of them.

There is also a greater number of players. Broadband Fund intake processes will not just involve the normal entities, but can attract a lot of other non-traditional operators in this space. We think there is a greater risk of appeals going forward. There would still be, as you point out, recourse to the Federal Court of Appeal if there were concerns about fair process, for instance.

**Senator M. Deacon:** Thank you.

**Senator Boehm:** My first question is a follow-up on one asked earlier by my colleague Senator Marshall on student and apprentice loans. We all appreciated your answer, Mr. Rahman, about the interest payments and over what period that would be. Simply stopping interest on student loans might not be enough for many. The youth employment sector has been hit particularly hard during this pandemic. Where students would normally be working in food services or retail when they're not in school, those options are cut off to them.

I'm wondering if you have any numbers on how many students have been unable to make monthly payments since the onset of the pandemic and what other recourse there might be for students in terms of policy planning that you might be undertaking.

Pourquoi le gouvernement a-t-il jugé ce changement nécessaire? Y avait-il des appels qui empêchaient d'aller de l'avant avec des projets visant l'expansion des services à large bande dans les régions rurales et éloignées? Est-ce que quelqu'un pourrait me dire ce qu'il en est exactement?

**M. Arbour :** Certainement. Merci pour la question, madame la sénatrice. Ces changements ont été apportés parce que les processus en place visaient généralement à permettre les appels à l'égard des décisions réglementaires complexes du CRTC. Dans son rôle de tribunal, le CRTC mène toute une gamme d'activités d'ordre réglementaire. Il gère également le Fonds pour la large bande qui est constitué à même une redevance et permet d'accorder du financement pour des projets, un peu de la même manière que les autres programmes de subventions et contributions.

Le CRTC fait pour ainsi dire ses premières armes dans le financement des services à large bande. Ce fonds n'existe que depuis deux ans. Il n'y a pas encore eu beaucoup d'appels. On se souvient toutefois qu'il y en avait davantage à l'époque où le CRTC finançait un plus grand nombre de services téléphoniques en milieu rural.

Les acteurs en cause sont aussi plus nombreux. Ce ne sont pas seulement les organisations habituelles qui vont présenter des demandes dans le cadre du Fonds pour la large bande. Un grand nombre d'autres exploitants pourraient être intéressés. Nous estimons que la quantité d'appels risque d'augmenter. Il y aura toujours, comme vous l'avez souligné, la possibilité de recours devant la Cour d'appel fédérale s'il y a par exemple des préoccupations concernant l'équité du processus.

**La sénatrice M. Deacon :** Merci.

**Le sénateur Boehm :** Ma première question fait suite à celle posée par la sénatrice Marshall concernant les prêts aux étudiants et aux apprentis. Nous vous sommes tous reconnaissants pour vos précisions, monsieur Rahman, au sujet des paiements d'intérêts et de la période d'application de cette mesure. Le simple fait que l'on renonce à l'accumulation d'intérêts sur les prêts d'études ne sera pas nécessairement suffisant pour plusieurs. L'emploi chez les jeunes a particulièrement souffert de la pandémie. Les étudiants qui auraient normalement travaillé dans les secteurs des services alimentaires ou de la vente au détail pendant leurs temps libres ont vu ces possibilités leur échapper.

Je ne sais pas si vous avez des statistiques sur le nombre d'étudiants qui ont été incapables de faire leurs remboursements mensuels depuis le début de la pandémie et si vous pourriez nous dire quelles autres mesures de soutien pour les étudiants pourraient être envisagées dans le cadre de votre planification stratégique.

**Mr. Rahman:** Thank you so much, senator, for the question. What we have witnessed since the onset is that, for six months, there was no repayment required for student loans between April and September of 2020. No student loan borrower needed to make any payments during this time, and neither was interest charged.

Since repayment started in October, we haven't noticed an increase in delinquency of repayment. What we have noticed is a slight increase in access to the Repayment Assistance Plan. Those earning less than \$25,000 do not have to repay their student loans. The government will pay interest on their behalf and, in some cases, even the principal amount when their income is low — \$25,000 is the threshold for single individuals, and thresholds are higher for larger families. That already exists and some students are accessing it.

Going forward, the government has also announced — parallel to making student loans interest free for two years — its intention to increase the repayment assistance threshold from \$25,000 to \$40,000. That will be implemented next year subject to regulatory approval, of course. This will also help student loan borrowers to better manage their debt going forward.

At the same time, those students will be graduating within the next few years. Doubling the grant amounts will also ensure that student debt is not rising. All of those measures together will hopefully ensure that students are better able to manage their repayment obligations.

**Senator Boehm:** Thank you very much. I'd like to move on to a question for Infrastructure Canada, which follows up on what Senator Forest was asking at the outset.

According to the 2016 census geographic boundaries, there were 5,162 municipalities in our country. The Canada Community-Building Fund provides funding to 3,600 communities each year. There may be more communities showing up in the next census once the data is out.

I'd like to know whether the top-up is meant to double fund those communities that were already receiving funding in previous years, or is it meant to reach a greater number of communities across Canada?

**M. Rahman :** Merci beaucoup, sénateur, pour cette question. Dans les premiers mois de la pandémie, soit entre avril et septembre 2020, aucun remboursement n'a été exigé au titre des prêts d'études. En outre, aucun intérêt ne s'est accumulé pendant cette période.

Depuis la reprise des remboursements en octobre, nous n'avons pas noté d'augmentation du taux de défaillance. Nous avons par contre constaté une légère hausse du recours au Plan d'aide au remboursement. Ceux et celles qui gagnent moins de 25 000 \$ n'ont pas à rembourser leurs prêts d'études. Le gouvernement paie l'intérêt sur ces prêts en leur nom et même, dans certains cas, la portion applicable capital pour les plus démunis. Le seuil d'admissibilité est établi à un maximum de 25 000 \$ de revenus pour une personne seule. Il est plus élevé dans le cas d'un ménage. C'est une mesure qui existe déjà et dont certains étudiants se prévalent.

En plus de renoncer à l'accumulation d'intérêts sur les prêts d'études pendant deux ans, le gouvernement a annoncé son intention de majorer de 25 000 \$ à 40 000 \$ le maximum de revenus servant de seuil d'admissibilité pour le Plan d'aide au remboursement. Le nouveau seuil entrera en vigueur l'an prochain pour autant, bien évidemment, que les modifications réglementaires requises soient approuvées. C'est un autre élément qui aidera les bénéficiaires de prêts d'études à mieux gérer leur endettement.

Par ailleurs, on va également veiller à ne pas alourdir le fardeau financier des étudiants qui n'obtiendront leur diplôme que dans quelques années en doublant le montant maximal des bourses qui leur sont versées. Nous espérons que l'effet combiné de toutes ces mesures permettra aux étudiants d'être mieux aptes à gérer leurs obligations de remboursement.

**Le sénateur Boehm :** Merci beaucoup. J'aimerais maintenant poser une question aux représentants d'Infrastructure Canada dans la foulée de ce que le sénateur Forest voulait savoir tout à l'heure.

Selon les unités géographiques utilisées pour le recensement de 2016, on comptait 5 162 municipalités dans notre pays. Le Fonds pour le développement des collectivités du Canada fournit chaque année du financement à 3 600 collectivités. Lorsque les données du recensement en cours seront rendues publiques, on constatera peut-être qu'il y a encore plus de collectivités.

J'aimerais savoir si la somme additionnelle versée vise à doubler le financement offert aux collectivités qui en ont bénéficié au cours des dernières années, ou si elle a plutôt pour but de venir en aide à un plus grand nombre de collectivités au Canada.

**Ms. Lechasseur:** Thank you for the question. Yes, this is a top-up for all the municipalities that already received funding through the Gas Tax Fund.

**Senator Boehm:** The budget implementation act binder suggests that the goal of the program is to compensate municipalities for increases in costs and losses in revenues related to the public health measures to contain the pandemic and mitigate the risk of construction projects being cancelled or deferred. But if we look at news articles online, it shows that municipalities are actually increasing their infrastructure projects — some even doubling roadwork, for example, that's already approved. So the extra money given to municipalities through the Community-Building Fund is not only used to mitigate the risk of construction projects being cancelled or deferred.

Ms. Lechasseur, how was the need of municipalities determined in order to arrive at the decision to double the usual funding? Is there an oversight mechanism that monitors how municipalities are spending the Canada Community-Building Fund top-up?

[*Translation*]

**Ms. Lechasseur:** The purpose of the top-up funding was to provide support to municipalities and First Nations. This funding is a top-up. Municipalities already receive the federal Gas Tax Fund. It's a transfer of funds paid out to the provinces and territories to provide infrastructure support.

In terms of operations, the municipalities are responsible. However, it's really a transfer of funds. We don't choose the projects. Each municipality is responsible for managing the money received through this funding based on the eligible categories identified.

**Senator Boehm:** Thank you. However, do you have a mechanism to conduct follow-ups?

**Ms. Lechasseur:** In terms of follow-ups, once the projects have been completed, the provinces and territories are responsible for providing a description of the projects carried out with the funding.

**Senator Boehm:** Thank you.

**The Chair:** Before I continue with Senator Duncan, I would like to thank Senator Moncion, who joined the committee again this afternoon.

**Mme Lechasseur :** Merci pour la question. Il s'agit effectivement d'une somme additionnelle pour toutes les municipalités qui recevaient déjà du financement dans le cadre du Fonds de la taxe sur l'essence.

**Le sénateur Boehm :** Le cartable d'information sur le projet de loi laisse entendre que le programme a pour but d'indemniser les municipalités au titre des hausses de coûts et des pertes de revenus liées aux mesures de santé publique visant à contrer la pandémie, de même qu'à atténuer les risques que des projets de construction soient annulés ou reportés. Les articles que l'on peut lire en ligne nous indiquent toutefois que les municipalités ont plutôt intensifié leurs projets d'infrastructure, certaines réalisant même par exemple deux fois plus de travaux routiers déjà approuvés. On pourrait donc en conclure que les sommes additionnelles versées aux municipalités dans le cadre du Fonds pour le développement des collectivités ne servent pas uniquement à atténuer les risques que des projets de construction soient annulés ou reportés.

Madame Lechasseur, pouvez-vous nous dire comment on a évalué les besoins des municipalités pour en arriver à la décision de doubler leur financement habituel? Y a-t-il un mécanisme de suivi qui permettra de contrôler la manière dont les municipalités dépenseront la somme additionnelle reçue dans le cadre du Fonds pour le développement des collectivités du Canada?

[*Français*]

**Mme Lechasseur :** Le fonds de financement complémentaire visait à offrir un soutien aux municipalités et aux Premières Nations. Ce financement est un supplément. Les municipalités reçoivent déjà le Fonds de la taxe sur l'essence fédéral. C'est un transfert de fonds qui sont versés aux provinces et aux territoires pour assurer un soutien en matière d'infrastructure.

En ce qui concerne les opérations, les municipalités en sont responsables, mais c'est véritablement un transfert de fonds. On ne choisit pas les projets. Chaque municipalité est responsable de gérer les fonds qu'elle reçoit par l'intermédiaire de ce financement en fonction des catégories admissibles que nous avons identifiées.

**Le sénateur Boehm :** Merci. Cependant, avez-vous un mécanisme permettant de faire le suivi?

**Mme Lechasseur :** Pour ce qui est du suivi, une fois les projets terminés, les provinces et les territoires sont responsables de nous fournir la description des projets qu'ils ont réalisés grâce à ce financement.

**Le sénateur Boehm :** Merci beaucoup.

**Le président :** Avant de poursuivre avec la sénatrice Duncan, j'aimerais remercier la sénatrice Moncion, qui s'est jointe au comité encore cet après-midi.



[English]

Senator Moncion is a sponsor of Bill C-30 and the budget implementation act. Thank you for being with us.

**Senator Duncan:** Thank you to the witnesses and officials who have come before us today, and also to my colleagues. Several of my questions around Division 17 have been asked and answered.

I would like to focus on Division 12, the health care costs and additional funding. Division 12 allows for a one-time payment to provinces and territories toward health care costs, and the officials mentioned \$4 billion. In May of 2020, \$150 million was announced to provinces and territories for virtual care priorities. Is this \$150 million included in the \$4 billion or is it elsewhere?

**Ms. Kennedy:** I'm afraid I do not have details on the \$150 million, but this is a new \$4 billion payment to strengthen health care systems. Provinces and territories can use it as they see fit according to their needs, so long as it respects the principles of the Canada Health Act.

**Senator Duncan:** Thank you, Ms. Kennedy. The \$150 million payments come with an agreement with Canada that outlines an accountability and reporting section. My question with regard to this health care funding of \$4 billion is related to the funds that are allocated to provinces and territories. How will the Government of Canada monitor how those funds are spent within the Canada Health Act? What will be the reporting mechanism for provinces and territories?

**Ms. Kennedy:** There is no specific reporting mechanism. It is a one-time payment under the Canada Health Transfer. It's just the normal expectation that provinces and territories need to respect the principles of the Canada Health Act, but there are no reporting conditions.

**Senator Duncan:** That, at one point, was the Canada Health and Social Transfer. This money is specifically earmarked for health, if I've understood you correctly, and it must meet the principles. Can you tell me how it's allocated, please?

[Traduction]

La sénatrice Moncion est l'une des marraines du projet de loi C-30, loi d'exécution du budget. Merci d'être des nôtres aujourd'hui.

**La sénatrice Duncan :** Merci aux témoins qui ont comparu devant nous aujourd'hui ainsi qu'à mes collègues. Plusieurs ont déjà obtenu réponse aux questions que je voulais poser concernant la section 17.

Je vais donc me concentrer sur la section 12 qui porte sur les versements supplémentaires en matière de santé. Cette section prévoit un paiement forfaitaire aux provinces et aux territoires au titre des coûts liés à la santé qui se chiffrent à 4 milliards de dollars, comme nous l'ont indiqué les fonctionnaires. En mai 2020, on a annoncé un financement de 150 millions de dollars pour les provinces et les territoires dédiés aux priorités en matière de soins virtuels. Est-ce que ce montant de 150 millions de dollars est inclus dans le paiement forfaitaire de 4 milliards de dollars ou est-ce qu'il s'inscrit ailleurs?

**Mme Kennedy :** J'ai bien peur de ne pas pouvoir vous fournir de plus amples détails concernant ce montant de 150 millions de dollars, mais je peux vous dire que le nouveau paiement de 4 milliards de dollars proposé ici vise à consolider les systèmes de santé. Les provinces et les territoires peuvent s'en servir à leur guise pour répondre à leurs besoins, pour autant que les principes établis dans la Loi canadienne sur la santé soient respectés.

**La sénatrice Duncan :** Merci, madame Kennedy. Le financement de 150 millions de dollars est offert dans le cadre d'une entente avec le Canada qui comporte des dispositions en matière de reddition de comptes. Ma question porte sur le paiement de 4 milliards de dollars aux provinces et aux territoires qui est prévu pour le financement des soins de santé dans le cadre de ce projet de loi. Comment le gouvernement du Canada va-t-il s'assurer que ces fonds sont bel et bien dépensés conformément aux principes établis dans la Loi canadienne sur la santé? Quels seront les mécanismes de reddition de comptes pour les provinces et les territoires?

**Mme Kennedy :** Il n'y a pas de mécanisme de reddition de comptes à proprement parler. Il s'agit d'un paiement forfaitaire par l'entremise du Transfert canadien en matière de santé. Comme c'est toujours le cas, on s'attend simplement à ce que les provinces et les territoires respectent les principes de la Loi canadienne sur la santé. Il n'y a toutefois pas d'exigences particulières quant à la production de rapports.

**La sénatrice Duncan :** C'est ce qu'on appelait à une certaine époque le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. Ces fonds sont spécialement réservés pour la santé, si je vous ai bien comprise, et ils doivent être dépensés en respectant les principes de la loi. Pourriez-vous m'indiquer comment ces fonds seront répartis?

**Ms. Kennedy:** It's allocated on an equal per capita basis.

**Senator Duncan:** Will that per capita basis be impacted by the census we just completed? How will that be measured or factored in? I know how it's going to be measured. The Chief Statistician will report at some point in the future. There has been a sense that there has been a shift of the population toward rural Canada, in parts where they're able to access broadband. Will the per capita allocation possibly be retroactive or how will that be adjusted?

**Ms. Kennedy:** No. It's based on population figures that are already available. In fact, the amounts are specified in the bill. The per capita calculations have already been made so it will not be affected by the new census.

**Senator Duncan:** Thank you. I'll save my other questions for round two.

**Senator Loffreda:** Thank you to all our witnesses for being here today. My question is on Part 4, Division 18, amendments made to the Canada Small Business Financing Act. I note that the amendments are projected to increase annual financing by \$560 million, supporting approximately 2,900 additional small businesses. What percentage of existing loans does this number represent? What percentage increase? A number always has more meaning if we put a trend analysis or a comparable to it.

Once again, thank you for these much-needed amendments to the act. All your hard work in this area is very much appreciated, especially in these times, because although these funds are those of the lender and not the government, by covering 85% of eligible losses due to default, the Canada Small Business Financing Act encourages lenders to offer loans that would not otherwise be available to small businesses that can definitely use them post pandemic or would only be made available under less favourable conditions. Thank you very much for your hard work in this area.

**Mr. Watton:** Thank you, Senator Loffreda, I appreciate that. These changes are expected to, as you mention, increase lending in the order of about \$560 million per year. Each year, the level of the lending under the program is slightly different. The last couple of years has been \$1.3 billion each year and then some years it's around \$1 billion. Some years it's slightly under \$1 billion. Over the last couple of years, it has been at \$1.3 billion; \$560 million on that, you're talking about a 35% or 40% increase in overall lending.

**Mme Kennedy :** Ils seront répartis selon un montant égal par habitant.

**La sénatrice Duncan :** Est-ce que cette répartition en fonction de la population sera touchée par le recensement que l'on vient de terminer? Comment cela sera-t-il mesuré ou plutôt pris en compte? Je sais comment cela sera mesuré. Le statisticien en chef va présenter son rapport. On a l'impression qu'il y a un déplacement démographique en faveur du Canada rural, notamment dans les endroits où l'accès à large bande est possible. Est-ce que la répartition par habitant pourrait être modifiée rétroactivement ou comment va-t-on la rajuster au besoin?

**Mme Kennedy :** Non. C'est basé sur les données démographiques qui sont déjà disponibles. En fait, les montants sont précisés dans le projet de loi. Les calculs par habitant ont déjà été effectués, de sorte que le nouveau recensement n'aura aucune incidence là-dessus.

**La sénatrice Duncan :** Merci. Je poserai mes autres questions au deuxième tour.

**Le sénateur Loffreda :** Je remercie tous les témoins de leur présence. Ma question porte sur la section 18 de la partie 4, soit sur les modifications apportées à la Loi sur le financement des petites entreprises du Canada. Je constate que les modifications devraient accroître le financement annuel de 560 millions de dollars, ce qui soutiendrait environ 2 900 petites entreprises supplémentaires. Quel pourcentage des prêts existants cela représente-t-il? Quel pourcentage représente cette augmentation? Un montant a toujours plus de sens si on lui adjoint une analyse des tendances ou un élément à comparer.

Encore une fois, je vous remercie de ces modifications indispensables qui sont apportées à la loi. Merci de tout le travail que vous accomplissez à cet égard, surtout en cette période, car bien que ces fonds soient ceux du prêteur et non du gouvernement, en couvrant 85 % des pertes admissibles encourues à la suite de défaut de paiement, la Loi sur le financement des petites entreprises du Canada encourage les prêteurs à offrir des prêts qui, autrement, ne seraient pas accessibles aux petites entreprises qui pourront certainement vouloir les utiliser après la pandémie ou qui ne seraient accessibles que dans des conditions moins favorables. Merci beaucoup pour votre travail acharné à cet égard.

**M. Watton :** Merci, sénateur Loffreda. Ces changements devraient, comme vous le mentionnez, accroître les prêts de l'ordre de 560 millions de dollars par année environ. Chaque année, le montant de prêts consentis dans le cadre du programme est légèrement différent. Au cours des deux ou trois dernières années, il a été de 1,3 milliard de dollars par an, puis certaines années, il est d'environ 1 milliard de dollars. Certaines années, il est légèrement inférieur à 1 milliard de dollars. Au cours des deux ou trois dernières années, il a été de 1,3 milliard de dollars;

**Senator Loffreda:** That's a substantial number. Thank you for that.

There's also a cap on claims paid to any one lender, and the Crown's exposure to high-volume lenders is limited to 12% of the value of the loans made. Once this cap is reached, the Crown will no longer pay claims to that lender for that lending period.

How was the 12% arrived at? Is that based on a historical loan default? Have any banks ever come very close to that or are we very comfortable with that 12% given the economic context we are living and going through at this time? Maybe you can elaborate on that. Thank you.

**Mr. Watton:** Absolutely. The cap, or the reserve if you will, is basically the amount that any financial institution can draw upon in the event that their loans go into default. It's effectively 12% of their loan portfolio for any given five-year period. So the program works in five-year increments. The level of the reserve in any given five-year period for that financial institution, effectively for the large volume lenders, is 12% of their overall portfolio.

Historically, it has been at 10% and it has been like that for decades. The reason it was raised from 10% to 12% in 2009-10 was as a result of the economic downturn, the 2008-09 crisis. We had all of the major financial institutions hit their cap subsequent to that economic downturn, so it would have been roughly the period of 2010, 2011, 2012. They all hit their cap.

As a result of that, there was interest in moving the cap upwards from the financial institutions, and it was raised to 12%. Since then, no one has been anywhere close to hitting their 12% cap.

That said, we are in a COVID world right now. None of the major financial institutions are on track to hit their cap. However, as some of these business support programs start decreasing, it is likely that some or many of them will start hitting even the 12% cap, I think, depending on the extent of the downturn here. But a lot of the loans are in the accommodation, food, beverage services sector, which has been very hard hit.

Is the 12% high enough? In a normal, stable sort of economic environment, 12% is very reasonable, one would think, considering we pay 85%, which represents 85% of the losses and

avec une augmentation de 560 millions de dollars, on parle d'une augmentation de 35 % ou 40 % pour l'ensemble des prêts.

**Le sénateur Loffreda :** C'est considérable. Merci.

Il y a aussi un plafond quant aux indemnisations payées à un prêteur donné, et l'exposition de la Couronne, dans le cas des grands prêteurs, est limitée à 12 % de la valeur des prêts consentis. Une fois ce plafond atteint, la Couronne ne paiera plus d'indemnisations au prêteur pour cette période de prêt.

Comment est-on arrivé à 12 %? Est-ce basé sur un historique de défaut de paiement? Des banques se sont-elles déjà approchées de cette donnée ou sommes-nous très à l'aise avec ces 12 % compte tenu du contexte économique dans lequel nous vivons actuellement? Peut-être pouvez-vous nous en dire plus. Merci.

**M. Watton :** Absolument. Le plafond, ou la réserve si vous voulez, c'est essentiellement le montant que toute institution financière peut utiliser en cas de défaut de paiement de ses prêts. Il s'agit en fait de 12 % du portefeuille de prêts pour toute période de cinq ans donnée. Le programme fonctionne donc par tranches de cinq ans. Le niveau de la réserve pour une période de cinq ans donnée pour cette institution financière, pour les gros prêteurs, est de 12 % de son portefeuille global.

Il a été de 10 % pendant des décennies. S'il a été porté de 10 à 12 % en 2009-2010, c'était en raison du ralentissement économique, de la crise de 2008-2009. Toutes les grandes institutions financières avaient atteint leur plafond à la suite de ce ralentissement économique, ce qui correspond à peu près à la période de 2010, 2011 et 2012. Elles ont toutes atteint leur plafond.

Par conséquent, les institutions financières se sont montrées prêtes à relever le plafond, qui a été porté à 12 %. Depuis lors, aucune n'a été près d'atteindre son plafond de 12 %.

Cela dit, nous vivons une pandémie de COVID en ce moment. Aucune des grandes institutions financières n'est en voie d'atteindre son plafond. Cependant, comme l'utilisation de certains des programmes de soutien aux entreprises commence à diminuer, il est probable que certains ou bon nombre d'entre elles commenceront à atteindre même le plafond de 12 %, je pense, selon l'ampleur qu'aura le ralentissement ici. Or, une grande partie des prêts sont octroyés dans le secteur de l'hébergement et de la restauration, qui a été très durement touché.

Le plafond de 12 % est-il assez élevé? Dans un environnement économique normal et stable, 12 %, c'est très raisonnable, si l'on considère que nous payons 85 %, ce qui représente 85 %

the financial institution covers the other 15%. So when you have a 12% cap, you'd have to have a 14 or 15% loss rate to get to that 12%.

That being said, one of the things we're looking at here is introducing a line of credit product. There are term loans, which have the 12% cap, and there's a line of credit. We're in discussions with financial institutions right now and they are saying 12% is good, but the lines of credit for working capital purposes are a little riskier and we may need to have a higher cap, perhaps even higher interest rates that are commensurate with the level of risk for that particular product.

There are discussions about potentially increasing the cap for the line of credit product, but not necessarily the term loan side.

**Senator Loffreda:** Excellent answer, and that's where I was going with the line of credit, because I saw that you were including the line of credit in that.

I would also like to clarify that it is not 12% of the total loan portfolio, but the Canada Small Businesses Financing Act — the loans you are guaranteeing, not the total bank loan portfolio. We would be in trouble if that was the case because the percentage is less than 1%, as we all know — not to get into that number.

You did extend it to include religious, not-for-profit and charitable social enterprises. Are all these organizations included in the numbers you previously mentioned, and what percentage more? Because it is an increasing sample or an increasing trend to have non-profits, especially in these times. Charitable organizations will need more and more help with the banks. Once that program opens, my experience as a 35-year banker tells me to ask whether there will be enough for everybody here.

**Mr. Watton:** Yes, they are included in the uptake numbers that we discussed previously. They are included in the \$560 million, 2,900 businesses.

The not-for-profit, charitable, religious social enterprises within Canada are only somewhere between about 6% to 8% of small businesses. Our expectations are that the number of not-for-profit, charitable, social enterprises demand for financing, loans and so forth, is not going to be as high as a for-profit business would be.

des pertes, et que l'institution financière couvre les 15 % restants. Donc, lorsqu'on a un plafond de 12 %, on doit avoir un taux de perte de 14 ou 15 % pour atteindre ces 12 %.

Cela dit, l'une des choses que nous envisageons ici, c'est de lancer une nouvelle gamme de produits de crédit. Il y a des prêts à terme, pour lesquels le plafond de 12 % s'applique, et il y a les marges de crédit. Nous sommes en discussion avec des institutions financières en ce moment, qui disent que 12 %, c'est bien, mais que les marges de crédit pour les fonds de roulement sont un peu plus risquées et que nous pourrions avoir besoin d'un plafond plus élevé, peut-être même de taux d'intérêt plus élevés qui correspondent au niveau de risque pour ce produit particulier.

Des discussions sont en cours sur la possibilité d'augmenter le plafond pour les marges de crédit, mais pas nécessairement pour les prêts à terme.

**Le sénateur Loffreda :** C'est une excellente réponse, et c'est là où je voulais en venir avec la marge de crédit, parce que j'ai vu que vous l'incluez là-dedans.

J'aimerais également préciser que lorsqu'on parle de 12 %, on ne parle pas du portefeuille total de prêts, mais dans le cadre la Loi sur le financement des petites entreprises du Canada... On parle des prêts qui sont garantis, et non du portefeuille total de prêts bancaires. Nous aurions des problèmes si c'était le cas, car le pourcentage est inférieur à 1 %, comme nous le savons tous — sans entrer dans les détails.

Vous avez retiré la restriction pour inclure les entreprises à vocation religieuse, sans but lucratif et de bienfaisance. Toutes ces organisations sont-elles incluses dans les chiffres que vous avez mentionnés précédemment, et quel est le pourcentage supplémentaire? C'est que les organismes sans but lucratif constituent un échantillon de plus en plus important, surtout en cette période. Les organismes de bienfaisance auront de plus en plus besoin de l'aide des banques. J'ai été banquier pendant 35 ans et mon expérience me pousse à me demander si, une fois que ce programme sera ouvert, il y en aura assez pour tout le monde.

**M. Watton :** Oui, ils sont inclus dans les chiffres dont nous avons parlé précédemment. Ils sont inclus dans le montant de 560 millions de dollars, les 2 900 entreprises.

Les entreprises sans but lucratif, de bienfaisance et à vocation religieuse au Canada ne représentent qu'environ 6 à 8 % des petites entreprises. Nous nous attendons à ce que le nombre d'entreprises sans but lucratif, de bienfaisance et à vocation religieuse qui demandent du financement, des prêts, et cetera, ne soit pas aussi élevé que celui des entreprises à but lucratif.

That being said, we're expecting in the order of about \$40 million to \$50 million of additional financing going to not-for-profit, charitable, religious social enterprises each year as a result of these changes.

**Senator Smith:** I want to follow up on some of the discussion on Division 17, providing broadband services to Canadians living in rural and remote areas who don't have access to adequate service.

I know you talked about it having a completion date, and I'm not sure you can say all Canadians, but has the government identified the total number of Canadians living in underserved areas? Has the number of potential projects been determined, or will it occur at a later time? What metrics will be used to measure the success of these projects? Do you have the current status other than what I think I heard you say, which is that there will be completion at such-and-such a date down the road?

What is the present situation, the reality of how many projects can be started, completed and successful, so that it will be something that's consistently monitored? I'm not saying that it isn't. If you could help me out and give a little more explanation, I think that would help answer that question on broadband.

**Mr. Arbour:** Thank you, senator, for the question. The government has set a minimum speed target in terms of how it is defining high-speed internet. The target is 15 megabits per second download and 10 megabits per second upload. That is the target that all Canadians should have access to. Based on data and our extensive mapping, about 87.5% of Canadian homes had access to this level of service or better as of year-end 2019.

**Senator Smith:** Does that include remote areas or is that the whole country?

**Mr. Arbour:** That is the whole country together, so about 15 million homes altogether. About 87.5% have high-speed available to them.

**Senator Smith:** Does that include remote areas in the Far North or the whole country? I'm trying to get an understanding of the areas that need it the most and I'm trying to be supportive so we can have a clearer picture. It is one thing to talk about the country, but let's talk about the specific area of Northern Canada from east to west, west to east. I think that would be helpful so we can see what the issue is.

**Mr. Arbour:** There is a substantial divide between higher density urban areas and lower density rural and remote areas where there is not a business case for the private sector to invest

Cela dit, nous nous attendons à ce que, à la suite de ces changements, environ 40 à 50 millions de dollars de financement supplémentaire soient versés à ces trois types d'entreprises chaque année.

**Le sénateur Smith :** J'aimerais revenir sur la section 17, qui porte sur la prestation de services à large bande pour les Canadiens vivant dans des régions rurales et éloignées qui n'ont pas accès à un service adéquat.

Je sais que vous avez parlé d'une date d'achèvement, et je ne suis pas sûr qu'on puisse parler de tous les Canadiens, mais le gouvernement a-t-il déterminé combien de Canadiens vivent dans des régions mal desservies? Le nombre de projets potentiels a-t-il été déterminé, ou cela se fera-t-il plus tard? Quels paramètres seront utilisés pour mesurer le succès de ces projets? Connaissez-vous l'état actuel des choses, mis à part ce que je crois vous avoir entendu dire, à savoir qu'ils seront achevés à une date ultérieure?

Quelle est la situation actuelle? Combien de projets peuvent être lancés et menés à bien, de sorte que ce soit quelque chose qui fasse régulièrement l'objet d'un suivi? Je ne dis pas que ce n'est pas le cas. Si vous pouviez m'aider et me donner un peu plus d'explications, je pense que cela aiderait à répondre à cette question sur les services à large bande.

**M. Arbour :** Je vous remercie de la question, monsieur le sénateur. Le gouvernement a fixé une cible minimale pour ce qui est d'Internet haute vitesse. L'objectif est de 15 mégabits par seconde pour le téléchargement et de 10 mégabits par seconde pour le téléversement. Ce sont les vitesses auxquelles tous les Canadiens devraient avoir accès. D'après les données et notre vaste cartographie, environ 87,5 % des foyers canadiens avaient accès à ce niveau de service ou à un niveau de service supérieur à la fin de l'année 2019.

**Le sénateur Smith :** Est-ce que cela inclut les régions éloignées? Est-ce que c'est l'ensemble du pays?

**M. Arbour :** C'est l'ensemble du pays, donc environ 15 millions de foyers en tout. Environ 87,5 % ont accès à la haute vitesse.

**Le sénateur Smith :** Cela inclut-il les régions éloignées du Grand Nord ou l'ensemble du pays? J'essaie de comprendre quelles sont les régions qui en ont le plus besoin et de faire en sorte que nous ayons une meilleure idée de la situation. C'est une chose de parler du pays, mais parlons plus précisément de la région du Nord canadien d'est en ouest, d'ouest en est. Je pense que ce serait utile pour que nous puissions voir quel est le problème.

**M. Arbour :** Il existe un fossé important entre les régions urbaines à forte densité de population et les régions rurales et éloignées à faible densité de population, où il n'est pas rentable

on their own. In rural areas, that availability was about 45% of homes at year-end 2019.

**Senator Smith:** How does that affect pricing for the citizens who live in the North?

**Mr. Arbour:** To a certain extent, the issue doesn't even touch on pricing. The service is, frankly, not available at the target speed at any price. Certainly we have encountered that, on average, pricing does tend to be more expensive in these regions. Just the costs of building and maintaining the networks are more expensive. However, one of the criteria for our programs, such as the Universal Broadband Fund, is taking into consideration the price charged, and that is a factor. We want to make sure that once service is built, prices are reasonable so that Canadians can actually subscribe.

To your earlier question on accountability, we don't set a minimum number of projects, partially because there is a range of players. There are hundreds of internet service providers, Indigenous organizations and municipalities that are ready and willing to build and operate networks in these communities and will work with whoever is there and comes forward with a good project.

Sometimes we have quite large projects that take advantage of certain economies of scale that come from some of the bigger players, like Bell or Rogers for instance.

We may have a smaller Indigenous community that builds and owns the network just in their community. And that's the best project, the best option there, so we will work with them there. However, we do have clear accountability in our contribution agreements with recipients.

Money is only paid out as the project is done. It is not in advance. They actually have to hit their milestones. There is a range of public information that shows exactly the stage projects are at.

This was started with our last project, Connect to Innovate, and we're expanding it to the UBF and other programs. For instance, Canadians can enter their community and see the status of the project, when it is slated to be completed and if it is on track.

**Senator Smith:** If I could go back to the broadband question in Northern Canada. Like many of us, you have probably heard about the possibility of a national program through the North, and along the fifty-fifth parallel, which would enable broadband in a Trans-Canada Highway type of concept. It would be the equivalent of when the railway was built across our country in 1867. This was a project thought of in the late 1960s and has been reviewed on a quasi-regular basis.

pour le secteur privé d'investir seul. Dans les régions rurales, environ 45 % des foyers y avaient accès à la fin de l'année 2019.

**Le sénateur Smith :** Quelles sont les répercussions sur la tarification pour les citoyens qui vivent dans le Nord?

**M. Arbour :** Dans une certaine mesure, on ne parle même pas ici de la tarification. Le service n'est pas, pour tout dire, accessible à la vitesse cible à n'importe quel prix. Bien sûr, nous avons constaté que, en moyenne, la tarification a tendance à être plus élevée dans ces régions. Les coûts de construction et de maintenance des réseaux sont plus élevés. Cependant, dans l'un des critères de nos programmes, comme le Fonds pour la large bande universelle, on prend en compte le prix demandé, et c'est un facteur. Nous voulons nous assurer qu'une fois le service construit, les prix sont raisonnables pour que les Canadiens puissent s'abonner.

Pour répondre à votre question précédente sur la reddition de comptes, nous ne fixons pas un nombre minimum de projets, en partie parce qu'il y a un éventail de joueurs. Il y a des centaines de fournisseurs de services Internet, d'organisations autochtones et de municipalités qui sont prêts à construire et à exploiter des réseaux dans ces collectivités et qui travailleront avec quiconque présente un bon projet.

Parfois, nous avons des projets de grande envergure qui tirent parti de certaines économies d'échelle réalisées par certains des gros joueurs, comme Bell ou Rogers.

Il se peut qu'une petite communauté autochtone construise et possède le réseau au sein de sa propre collectivité. Et comme c'est le meilleur projet, la meilleure option, nous allons travailler avec elle. Cependant, nous avons des responsabilités claires dans le cadre de nos accords de contribution avec les bénéficiaires.

L'argent n'est versé que lorsque le projet est terminé. Il n'est pas versé à l'avance. Les objectifs doivent être atteints, en fait. Une série de renseignements publics montrent exactement à quelle étape en sont les projets.

Cela a commencé avec notre dernier projet, soit Brancher pour innover, et nous sommes en train d'étendre le tout au Fonds pour la large bande universelle et à d'autres programmes. Par exemple, les Canadiens peuvent savoir quel est l'état d'avancement du projet qui est mené dans leur collectivité, à quel moment on prévoit le terminer et si les choses vont bon train.

**Le sénateur Smith :** J'aimerais revenir à la question de la large bande dans le Nord canadien. Comme beaucoup d'entre nous, vous avez probablement entendu parler de la possibilité de créer un programme national dans le Nord, et le long du 55<sup>e</sup> parallèle, ce qui permettrait d'offrir des services à large bande selon un concept de type autoroute transcanadienne. Ce serait l'équivalent de l'époque de la construction du chemin de fer d'un bout à l'autre de notre pays en 1867. On parle d'un projet qui a

In the North, looking at the opportunity of working with Indigenous partners — and obviously they will be big players — having right-of-way and access would need to be negotiated with First Nations people so that, in a real partnership situation, you could accelerate implementation in the North in terms of getting the infrastructure in place. What comment would you have on that, Mr. Arbour?

**Mr. Arbour:** Thank you for the question, senator. Yes. You've keyed in on an issue that when you are building out other infrastructure, such as extending hydro power to communities, adding telecommunications networks is a small incremental cost to that overall bill. It would be the same if you were extending a road or other basic infrastructure.

It depends on where you are in the North in terms of the prospects for that. For instance, in the eastern Arctic, most of the communities are fly-in only and there is limited infrastructure between the communities. However, there are some possibilities there. There is a project being looked at from Churchill, Manitoba, up into Nunavut that is in the early stages.

We don't necessarily have to wait for that. We have prospects with new satellite technology to substantially improve service. We have also funded what are called submarine fibre-optic cables. There is no road, so that's not a good avenue, but we can build an undersea cable along the coast to reach certain communities.

**Senator Smith:** If we could bundle four or five of these services across the country and get Indigenous and big players working together, this could be transformative for Canada. Do you agree?

**Mr. Arbour:** Thank you, senator. There is definitely scope there, but in our experience it is very context-specific. There are some parts of the country where the opportunities for bundling are very limited based on the geographic circumstances. There are others where there are great opportunities and we try to take advantage of those where they exist.

**Senator Smith:** Thank you, sir.

[*Translation*]

**Senator Dagenais:** My question is for Ms. Lechasseur and it concerns infrastructure. I would like some clarification on the infrastructure budget. The government often talks about multi-billion dollar investments on top of other billions of dollars — some investments in particular were announced in February —

été pensé à la fin des années 1960 et qui a été réexaminé sur une base quasi régulière.

Dans le Nord, si l'on examine la possibilité de travailler avec des partenaires autochtones — et de toute évidence, ils seront des joueurs importants —, les droits de passage et d'accès devraient être négociés avec les Premières Nations de sorte que, dans une situation de véritable partenariat, on pourrait accélérer la mise en place de l'infrastructure dans le Nord. Quel commentaire auriez-vous à faire à ce sujet, monsieur Arbour?

**M. Arbour :** Je vous remercie de la question, monsieur le sénateur. Oui. Vous avez soulevé le fait que lorsqu'on construit d'autres infrastructures, par exemple pour que des collectivités aient accès au réseau de distribution d'énergie hydroélectrique, l'ajout de réseaux de télécommunications ne représente qu'un faible coût supplémentaire à la facture globale. Ce serait la même chose si l'on prolongeait une route ou une autre infrastructure de base.

Les perspectives dépendent de l'endroit où l'on se trouve dans le Nord. Par exemple, dans l'Est de l'Arctique, la plupart des collectivités ne sont accessibles que par avion et l'infrastructure entre les collectivités est limitée. Cependant, il y a quelques possibilités. Un projet est à l'étude depuis Churchill, au Manitoba, jusqu'au Nunavut, et il en est aux premières étapes.

Nous ne devons pas nécessairement attendre cela. Nous prévoyons, grâce à la nouvelle technologie satellitaire, améliorer considérablement le service. Nous avons également financé ce que l'on appelle des câbles sous-marins à fibres optiques. Il n'y a pas de route, donc ce n'est pas une bonne avenue, mais nous pouvons construire un câble sous-marin le long de la côte pour atteindre certaines collectivités.

**Le sénateur Smith :** Si nous pouvions regrouper quatre ou cinq de ces services au pays et faire en sorte que les Autochtones et les gros joueurs travaillent ensemble, cela pourrait changer profondément les choses au Canada. Êtes-vous d'accord avec moi?

**M. Arbour :** Merci, monsieur le sénateur. Il y a certainement des possibilités, mais d'après notre expérience, elles sont très spécifiques au contexte. Il y a certaines parties du pays où les possibilités de regroupement sont très limitées en raison du contexte géographique. Il y en a d'autres où il y a de grandes possibilités et nous essayons d'en tirer parti là où elles existent.

**Le sénateur Smith :** Merci, monsieur.

[*Français*]

**Le sénateur Dagenais :** Ma question s'adresse à Mme Lechasseur et concerne notamment les infrastructures. J'aimerais obtenir des précisions en ce qui a trait au budget des infrastructures. Le gouvernement parle souvent d'investissements de plusieurs milliards de dollars qui s'ajoutent

and this gives us the impression that new investments are being promised. In many cases, and I'll put it this way, certain politicians recycle old news. We're talking about large sums of money here, but I'm particularly interested in the disbursement. Unfortunately, the disbursement is spread out over several years to make the amounts look larger. Sometimes, things are changed in the following years' budgets.

How much will actually be spent over the next year on public transit and the electrification of existing transportation systems?

**Ms. Lechasseur:** Under the federal Gas Tax Fund, this is an annual transfer of funds. In terms of the additional funding that we're talking about here, that transfer will be made as soon as the budget is approved. The funds will be given to the provinces and territories and then transferred to the municipalities so that they can carry out their projects.

The federal Gas Tax Fund is a permanent source of funding provided each year. The current budget refers to an additional amount that will be transferred to municipalities in the form of a payment.

**Senator Dagenais:** Thank you.

My next question is for Mr. Vragovic. I want to discuss the part of the budget designated for border services. Again, I want to see whether there's any recycling of previously announced expenditures. What are the new amounts, meaning the amounts that haven't yet been announced as part of the special pandemic support measures, for border security for the next year?

[*English*]

**Goran Vragovic, Director General, CARM, Canada Border Services Agency:** Good afternoon, Mr. Chair and senators. Thank you very much for the question. My name is Goran Vragovic. I'm with the Canada Border Services Agency.

Senator, I'm here this afternoon to talk about the proposed legislative amendments that would streamline the commercial processes that we are introducing. Unfortunately, I'm not in a position to answer your question, but I will be happy to take that away and respond to the committee in writing.

[*Translation*]

**Senator Dagenais:** I'd like to address another issue, which is the health of visitors who will be entering Canada this year and in the years to come. This is, of course, an important issue.

à d'autres milliards de dollars — certains investissements en particulier ont déjà été annoncés au mois de février — et cela nous donne l'impression qu'on fait miroiter de nouveaux investissements. Souvent, et je vais le dire comme ça, certains politiciens font du recyclage de vieilles nouvelles. Il s'agit là de grosses sommes d'argent, mais ce qui m'intéresse plus particulièrement, c'est le décaissement. Malheureusement, le décaissement s'étend sur plusieurs années pour que cela ait l'air de plus gros montants, et parfois on change cela dans les budgets des années suivantes.

Quel est donc le montant réel qui sera dépensé durant la prochaine année pour le transport en commun et l'électrification des systèmes de transport déjà existants?

**Mme Lechasseur :** Dans le cadre du Fonds de la taxe sur l'essence fédéral, il s'agit d'un transfert de fonds annuel. En ce qui a trait au financement additionnel dont nous parlons ici, ce transfert sera effectué dès que le budget sera approuvé. Les fonds seront remis aux provinces et aux territoires pour être par la suite transférés aux municipalités, afin de leur permettre de réaliser leurs projets en tant que tels.

Le Fonds de la taxe sur l'essence fédéral représente une source permanente de financement qui est accordé chaque année. Dans le budget actuel, on parle d'une somme additionnelle qui sera transférée aux municipalités sous la forme d'un versement.

**Le sénateur Dagenais :** Merci beaucoup.

Ma prochaine question s'adresse à M. Vragovic. Je voudrais maintenant discuter de la partie du budget destinée aux services frontaliers. Encore une fois, je veux voir s'il n'y a pas du recyclage de dépenses qui ont déjà été annoncées. Quelles sont les nouvelles sommes d'argent, donc les sommes d'argent qui n'ont pas encore été annoncées dans le contexte des mesures de soutien spéciales liées à la pandémie, qui sont destinées à la sécurité de nos frontières pour la prochaine année?

[*Traduction*]

**Goran Vragovic, directeur général, GCRA, Agence des services frontaliers du Canada :** Bonjour, monsieur le président, bonjour, sénateurs et sénatrices. Je vous remercie beaucoup de la question. Je m'appelle Goran Vragovic. Je représente l'Agence des services frontaliers du Canada.

Monsieur le sénateur, je suis ici cet après-midi pour parler des modifications législatives proposées qui visent à simplifier les processus commerciaux. Malheureusement, je ne suis pas en mesure de répondre à votre question, mais je serai heureux d'y répondre par écrit plus tard.

[*Français*]

**Le sénateur Dagenais :** Je reviens sur un autre sujet, soit la santé des visiteurs qui entreront au Canada cette année et au cours des années à venir. Il s'agit, bien sûr, d'un enjeu important,



Tourism and trade are major components of the post-pandemic economic recovery. However, what investments are planned in this area, and how quickly can we implement or modernize our border controls to reassure Canadians?

In a nutshell, do you have enough money in this budget to get this done quickly? When will we reopen our borders and see the implementation of measures that will take shape this year?

[English]

**Mr. Vragovic:** Once again, thank you for the question, senator. Unfortunately, I am not in a position to be able to respond to the question at this time and I would be happy to come back to the committee with details later.

[Translation]

**Senator Dagenais:** So I can count on you to send us the explanations in writing?

[English]

**Mr. Vragovic:** Yes. We will follow up in writing.

**The Chair:** Mr. Vragovic, as a reminder, your answers in writing should be directed to our clerk. In order to meet the time frame of our report to the Senate of Canada, please provide the information on or before Wednesday, May 19. Do we have agreement on that?

**Mr. Vragovic:** Yes, Mr. Chair, that is understood. We have agreement.

**Senator Marshall:** I have a question for Mr. Watton. I notice that you are with Innovation, Science and Economic Development Canada. The Canada Small Business Financing Program, is that delivered through the economic development agencies or by the department directly?

**Mr. Watton:** It is a partnership with the financial institutions across Canada. ISED administers the program and it is delivered through financial institutions, all the major chartered banks, credit unions and the Fédération des caisses Desjardins du Québec.

**Senator Marshall:** So Export Development Canada and BDC, is there any relationship between the different programs?

**Mr. Watton:** EDC is basically lending and guarantees for companies that export abroad. BDC is a financial institution that lends directly to small- and medium-sized businesses. So BDC is like the government's small-business bank, if you will. We are a

car le tourisme et le commerce sont des éléments majeurs de la relance économique post-pandémie. Cependant, quels sont les investissements prévus à ce chapitre, et dans quelle mesure la mise en place ou la modernisation de nos contrôles à la frontière pourront-elles se faire rapidement afin de rassurer les Canadiens?

En quelques mots, disposez-vous, à l'aide de ce budget, des sommes nécessaires pour que cela se fasse rapidement? Quand rouvrirons-nous nos frontières et quand assisterons-nous à la mise en place de mesures qui prendront forme cette année?

[Traduction]

**M. Vragovic :** Encore une fois, je vous remercie de votre question, sénateur. Malheureusement, je ne suis pas en mesure de répondre à la question en ce moment, mais je serais heureux de faire parvenir d'autres détails au comité plus tard.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Je peux donc compter sur vous pour que vous nous fassiez parvenir les explications par écrit?

[Traduction]

**M. Vragovic :** Oui. Nous ferons un suivi par écrit.

**Le président :** Monsieur Vragovic, je vous rappelle que vos réponses par écrit doivent être adressées à notre greffière. Afin que nous puissions respecter l'échéancier de notre rapport au Sénat du Canada, veuillez fournir ces renseignements au plus tard le mercredi 19 mai. Est-ce que nous sommes d'accord?

**M. Vragovic :** Oui, monsieur le président, c'est entendu. Nous sommes d'accord.

**La sénatrice Marshall :** J'ai une question pour M. Watton. Je remarque que vous travaillez pour Innovation, Sciences et Développement économique Canada. J'aimerais donc que vous me précisiez si le Programme de financement des petites entreprises du Canada est offert par les agences de développement économique ou s'il est offert directement par le ministère.

**M. Watton :** Cela se fait en partenariat avec les institutions financières d'un bout à l'autre du Canada. ISDE administre le programme et il est offert par l'entremise d'institutions financières, des principales banques à charte, des caisses populaires et de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

**La sénatrice Marshall :** En ce qui concerne Exportation et développement Canada et la BDC, y a-t-il une relation entre les différents programmes?

**M. Watton :** En ce qui concerne Exportation et développement Canada, il s'agit essentiellement de prêts et de garanties pour les entreprises qui exportent à l'étranger. La BDC est une institution financière qui prête des fonds directement aux

different policy tool that partners and leverages financial institutions, expertise and funds to help small businesses get access to financing that otherwise would be unavailable.

**Senator Marshall:** Is this the only financing program that you deliver? It is delivered through what I would refer to as your headquarters as opposed to the development agency? Is that the only business financing program that you provide?

**Mr. Watton:** Within the Canada Small Business Financing Program per se, yes, this is the only business program that we provide. However, within the branch there's also the Women Entrepreneurship Strategy, the Black Entrepreneurship Program, the Small Business Financing Program that was just announced as well, and there is the liaison with the BDC as well within the branch.

**Senator Marshall:** The briefing note says the government shares the risk with financial institutions. That is what supports that statement when you responded to Senator Loffreda? You spoke about the 12% cap and the possibility that it might move higher.

**Mr. Watton:** It is related to that. Think of it as a loan guarantee program. The lenders do their assessment and they give out the loans. If the loan goes bad, if it goes into default, then the lender realizes on the assets, the guarantees, et cetera, and submits a claim for loss to the program. We cover 85% of the loss. The lender eats the other 15% of the loss. But the overall amount that they can claim from us can never go above 12% of their lending portfolio.

**Senator Marshall:** The cap?

**Mr. Watton:** Exactly. But for each individual loan, it is 85% of the eligible loss.

**Senator Marshall:** Thank you very much. That was very helpful. Thank you.

**Mr. Watton:** You are most welcome.

**Senator Duncan:** I would like to return to health funding. Division 13 provides \$1 billion to the provinces and territories toward vaccinations. Could I have the information as to how the breakdown of the sharing of this \$1 billion was allocated?

I will follow up from that response, please.

petites et moyennes entreprises. La BDC est en quelque sorte la banque du gouvernement pour les petites entreprises. Nous sommes un outil stratégique différent qui tire parti de partenariats avec des institutions financières, d'une certaine expertise et de certains fonds pour aider les petites entreprises à avoir accès à un financement auquel elles n'auraient pas accès autrement.

**La sénatrice Marshall :** Est-ce le seul programme de financement que vous exécutez? Est-il offert par ce que j'appellerais votre siège social, plutôt que par l'entremise d'une agence de développement? Est-ce le seul programme de financement des entreprises que vous offrez?

**M. Watton :** Oui, c'est le seul programme de financement des entreprises que nous offrons dans le cadre du Programme de financement des petites entreprises du Canada. Cependant, au sein de notre direction, il y a aussi la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat, le Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires et le Programme de financement des petites entreprises — qui vient tout juste d'être annoncé —, et la direction fait aussi la liaison avec la BDC.

**La sénatrice Marshall :** Selon la note d'information, le gouvernement partage le risque avec les institutions financières. Est-ce ce qui appuie votre déclaration dans le cadre de votre réponse à la question du sénateur Loffreda? Vous avez parlé du plafond de 12 % et de la possibilité qu'il soit relevé.

**M. Watton :** C'est lié à cela. Vous pouvez le voir comme un programme de garanties de prêts. Les prêteurs font leur évaluation et ils accordent des prêts. Si le prêt tourne mal, s'il est en défaut, alors le prêteur saisit les actifs, les garanties, et cetera. Il présente ensuite au programme une demande d'indemnisation pour perte. Nous couvrons 85 % de la perte. Le prêteur s'occupe des 15 % restant. Mais le montant total que les prêteurs peuvent réclamer dans le cadre du programme ne peut jamais dépasser 12 % de leur portefeuille de prêts.

**La sénatrice Marshall :** Est-ce le plafond?

**M. Watton :** Oui, c'est exactement cela. Mais pour chaque prêt individuel, c'est 85 % de la perte admissible.

**La sénatrice Marshall :** Je vous remercie beaucoup. Votre réponse a été très utile. Je vous remercie.

**M. Watton :** Je vous en prie.

**La sénatrice Duncan :** J'aimerais revenir au financement en matière de santé. La section 13 accorde 1 milliard de dollars aux provinces et aux territoires pour la vaccination. Pourrais-je avoir des renseignements sur la ventilation de ce milliard de dollars?

Ma prochaine question dépendra de la réponse.

**Mr. Rajabali:** Yes. As indicated in the legislation, it is actually done on a per capita basis and the amounts are prescribed in the legislation.

**Senator Duncan:** The amounts are prescribed in the legislation. Is there any accountability for the funds? Are there any restrictions? Is it simply toward vaccination rollout and not the costs of the vaccines themselves? Those are paid for elsewhere?

**Mr. Rajabali:** You are correct. This is not for the procurement of vaccines. This is strictly to support the provinces in the rollout of the immunization campaign.

To answer your specific question in terms of conditions, there are no conditions. In terms of reporting, it is expected the PTs will report to their citizens in terms of how they spend the money based on their unique circumstances.

**Senator Duncan:** Is there an assessment mechanism built in as to which methods worked best in which province or territory?

**Mr. Rajabali:** No, there is not. It is for the provinces to use based on their unique circumstances.

**Senator Duncan:** Thank you very much. I appreciate it.

**Senator Loffreda:** My question is on Division 12, additional health transfers or the Federal-Provincial Fiscal Arrangement Act. There is \$4 billion to provinces on a per capita basis to help support clearing health care systems' backlogs caused by the pandemic. So \$4 billion to the provinces has been transferred for that purpose. Recognizing this is a provincial jurisdiction, do you have any data on the backlog in the health care system — how many surgeries have been postponed, appointments cancelled, et cetera? Do you have a breakdown of how much federal money has been invested in addressing these backlogs beyond what is in Bill C-30? It is very important and it is a priority. It is a discussion we hear about very often these days.

**Ms. Kennedy:** We do not have any data specific to the provinces' and territories' backlogs. There are ongoing discussions with the provinces and territories about their needs, but, like you said, it is their area of responsibility and we do not have that data.

**Senator Loffreda:** Do you have a timeline as to when? Obviously the pandemic is so dynamic and we don't know when

**M. Rajabali :** Oui. Comme il est indiqué dans le projet de loi, cela dépend du nombre d'habitants et les montants sont prescrits dans le projet de loi.

**La sénatrice Duncan :** Les montants sont prescrits dans le projet de loi. Ces fonds sont-ils soumis à une reddition de comptes? Y a-t-il des restrictions? Est-ce simplement pour le déploiement de la vaccination et non pour les coûts des vaccins eux-mêmes? Ces coûts sont-ils payés ailleurs?

**M. Rajabali :** Vous avez raison. Ce n'est pas pour l'achat de vaccins. C'est strictement pour soutenir les provinces dans le déploiement de la campagne de vaccination.

Pour répondre à votre question sur les conditions, il n'y a pas de conditions. En ce qui concerne les rapports, on s'attend à ce que les provinces et territoires informent leurs citoyens de la façon dont ils ont dépensé les fonds en fonction de leurs circonstances particulières.

**La sénatrice Duncan :** Y a-t-il un mécanisme d'évaluation intégré pour déterminer les méthodes qui ont été les plus efficaces dans une province ou un territoire donné?

**M. Rajabali :** Non, il n'y a pas de tel mécanisme. Il revient aux provinces d'utiliser les fonds en fonction de leurs circonstances particulières.

**La sénatrice Duncan :** Je vous remercie beaucoup.

**Le sénateur Loffreda :** Ma question porte sur la section 12, c'est-à-dire les versements supplémentaires en matière de santé ou la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. On verse 4 milliards de dollars aux provinces, répartis selon le nombre d'habitants, pour aider à éliminer les arriérés des systèmes de soins de santé causés par la pandémie. Quatre milliards de dollars ont donc été versés aux provinces à cette fin. En tenant compte du fait qu'il s'agit d'une compétence provinciale, avez-vous des données sur l'arriéré dans le système de soins de santé, par exemple le nombre d'opérations reportées, de rendez-vous annulés, et cetera? Avez-vous la ventilation des montants fédéraux investis dans le traitement de ces arriérés au-delà de ce qu'indique le projet de loi C-30? C'est très important et c'est une priorité. Nous entendons parler de cette question très souvent ces jours-ci.

**Mme Kennedy :** Nous n'avons pas de données sur les arriérés des provinces et des territoires. Des discussions sont en cours avec les provinces et territoires au sujet de leurs besoins, mais comme vous l'avez dit, c'est de leur ressort et nous n'avons pas ces données.

**Le sénateur Loffreda :** Avez-vous un échéancier ou une date limite? Évidemment, la pandémie évolue tellement que nous

we will be over the third wave, but is there a timeline? Based on the discussions you have been having with the provinces, will this funding will be used very early on or later on in the process?

**Ms. Kennedy:** No, we don't.

**Senator Loffreda:** Thank you. I will follow up on a question I asked this morning. My question is on Division 14 and the proposed Canada Community-Building Fund, the new name for the Gas Tax Fund. As I previously mentioned, we are all pro-environment. It is so important to look after our climate and the future of our children. Can you share with us the revenues generated by the federal excise gasoline tax, perhaps some historical figures and projections? With more and more EVs on the road and Canada's 2050 zero-emission targets, it is a matter of planning forward and mitigating risks. The revenues from this tax are bound to drop. Is the government taking this future lost revenue into account when budgeting in the short term and the medium term? I am interested in the discussions on those matters and what the numbers might be.

[Translation]

**Ms. Lechasseur:** Thank you for the question.

I think that this is a good reason to propose changing the name of the federal Gas Tax Fund to the Canada Community-Building Fund. The money from the federal Gas Tax Fund doesn't come from the gas tax, but from the Consolidated Revenue Fund. So there isn't any connection between the two right now.

I don't know whether this answers your question.

**Senator Loffreda:** Not really.

I would have liked to see some figures on the amount of revenue and gas tax currently being collected. How much revenue will need to be replaced in the future?

**Ms. Lechasseur:** I don't have those figures, unfortunately, since the money doesn't come from the gas tax.

**Senator Loffreda:** These figures aren't in your information material?

**Ms. Lechasseur:** Exactly.

**Senator Loffreda:** Perhaps someone else could answer this question?

ne savons pas quand nous aurons surmonté la troisième vague, mais avez-vous établi un échéancier? D'après les discussions que vous avez eues avec les provinces, ce financement sera-t-il utilisé très tôt ou plus tard dans le processus?

**Mme Kennedy :** Non, nous n'avons pas d'échéancier.

**Le sénateur Loffreda :** Je vous remercie. Je vais revenir sur une question que j'ai posée ce matin. Ma question porte sur la section 14 et le Fonds pour le développement des collectivités du Canada proposé — c'est le nouveau nom du Fonds de la taxe sur l'essence. Comme je l'ai déjà mentionné, nous sommes tous pour l'environnement, car il est très important de protéger notre climat et l'avenir de nos enfants. Pouvez-vous nous parler des revenus générés par la taxe d'accise fédérale sur l'essence, peut-être en nous fournissant quelques données historiques et des prévisions? Avec le nombre croissant de véhicules électriques sur la route et l'objectif en matière d'émission zéro que le Canada s'est fixé pour 2050, il s'agit de planifier l'avenir et d'atténuer les risques. Les revenus générés par cette taxe diminueront certainement. Le gouvernement tient-il compte de cette future perte de revenus dans ses budgets à court et à moyen terme? Je m'intéresse aux discussions sur ces questions et aux données qui pourraient en découler.

[Français]

**Mme Lechasseur :** Je vous remercie de la question.

Je crois que c'est une bonne raison de proposer de changer le nom du Fonds de la taxe sur l'essence fédérale pour le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, puisque les fonds tirés du Fonds de la taxe sur l'essence fédérale ne proviennent pas de la taxe sur l'essence en tant que telle, mais du Trésor public. Il n'y a donc pas de lien entre les deux à l'heure où l'on se parle.

Je ne sais pas si cela répond à votre question.

**Le sénateur Loffreda :** Pas vraiment.

J'aurais aimé avoir des chiffres pour savoir ce qui est recueilli actuellement en ce qui a trait aux revenus et à la taxe sur l'essence. Quelle est l'ampleur des revenus qu'il faudra remplacer à l'avenir?

**Mme Lechasseur :** Je n'ai pas ces chiffres, malheureusement, puisque le fonds ne vient pas de la taxe sur l'essence en tant que telle.

**Le sénateur Loffreda :** Ces chiffres ne se trouvent pas dans votre matériel d'information?

**Mme Lechasseur :** Exactement.

**Le sénateur Loffreda :** Peut-être que quelqu'un d'autre pourrait répondre à cette question?

**The Chair:** Could someone from the Department of Finance answer this question?

[English]

**Ms. Kennedy:** Just to say, no, we don't have that information, but we could bring the question back to Finance if you like.

**Senator Loffreda:** Yes. I would like to have an answer to that. To what extent will revenues have to be replaced until 2050? It will be a good planning exercise going forward as to how to replace those revenues without substantial tax increases that the economy cannot sustain at this point in time.

**The Chair:** Thank you, Ms. Kennedy, for offering to come back to us in writing. Please be mindful of providing this before or on the targeted date, which is Wednesday, May 19.

**Ms. Kennedy:** Yes.

**The Chair:** Do we have that agreement? The questions asked by Senator Loffreda.

**Ms. Kennedy:** Yes, we will do that.

[Translation]

**Senator Galvez:** I'll continue along the same lines as Senator Duncan.

[English]

On the subject of Division 13, Canada's COVID-19 Immunization Plan, there is a list of important amounts of money from \$1 million to almost \$400 million going to Ontario, for example, for the immunization plan. I was surprised to hear Mr. Rajabali say there were no strings attached and no conditions because there is a document called *Canada's COVID-19 Immunization Plan: Saving Lives and Livelihoods* which describes the whole immunization plan. There are indicators for measuring the success of the COVID-19 vaccination approach. It includes, for example, how many Canadians accessed the vaccine and were vaccinated, but also how successful that immunization was against COVID-19, the morbidity and mortality cause and how much it was reduced.

I would like to know who is going to be providing this information in order to measure the success of the vaccination implementation.

**Mr. Rajabali:** In terms of the funding as provided, as indicated before, there are no conditions associated with the money. There is, of course, the actual immunization plan which is the FPT public agreement put out by the Public Health Agency

**Le président :** Est-ce que quelqu'un du ministère des Finances pourrait répondre à cette question?

[Traduction]

**Mme Kennedy :** Juste pour préciser, non, nous n'avons pas ces renseignements, mais nous pourrions renvoyer la question au ministère des Finances, si vous le souhaitez.

**Le sénateur Loffreda :** Oui, car j'aimerais avoir une réponse à cette question. Combien de revenus devront être remplacés d'ici 2050? Ce sera un bon exercice de planification, car il faudra déterminer comment remplacer ces revenus sans augmenter considérablement les impôts, car l'économie ne peut pas absorber une telle mesure en ce moment.

**Le président :** Je vous remercie, madame Kennedy, d'avoir proposé de nous envoyer une réponse par écrit. N'oubliez pas de le faire d'ici la date prévue, c'est-à-dire le mercredi 19 mai.

**Mme Kennedy :** Oui, j'en prends note.

**Le président :** Sommes-nous d'accord? Il s'agit des questions posées par le sénateur Loffreda.

**Mme Kennedy :** Oui, nous le ferons.

[Français]

**La sénatrice Galvez :** Je vais poursuivre dans la même veine que la sénatrice Duncan.

[Traduction]

À la section 13, qui porte sur le plan d'immunisation du Canada contre la COVID-19, il y a une liste de montants importants allant de 1 million de dollars à près de 400 millions de dollars pour l'Ontario, par exemple, dans le cadre du plan d'immunisation. J'ai été surprise d'entendre M. Rajabali affirmer qu'il n'y avait aucune condition, car il existe un document intitulé *Plan de vaccination du Canada contre la COVID-19 : sauver des vies et protéger les moyens de subsistance* qui décrit l'ensemble du plan d'immunisation. Il existe des indicateurs permettant de mesurer l'efficacité de l'approche utilisée pour la vaccination contre la COVID-19. Il s'agit, par exemple, du nombre de Canadiens qui ont eu accès aux vaccins et qui ont été vaccinés, mais aussi dans quelle mesure cette vaccination a été efficace contre la COVID-19, la cause de mortalité et dans quelle mesure elle a été réduite.

J'aimerais savoir qui va fournir ces renseignements, afin de mesurer l'efficacité de la mise en œuvre de la vaccination.

**M. Rajabali :** En ce qui concerne le financement versé, comme on l'a indiqué précédemment, les fonds ne sont assortis d'aucune condition. Il y a, bien sûr, le plan d'immunisation proprement dit qui est l'accord public fédéral-provincial-

of Canada. The two are, of course, related in terms of the name “immunization plan,” but in terms of the money provided to the provinces and territories, there is no reporting and no conditions are associated with the money.

**Senator Galvez:** Will you be able to tell us how efficiently this money was used for the purpose which this money was given?

**Mr. Rajabali:** No. As I said before, there is no reporting to the federal government. This is purely the provinces reporting to their citizens in terms of the money the federal government is providing to the provinces and territories.

**Senator Galvez:** Okay. Thank you, chair. I think there will be an observation for this point in our report.

**The Chair:** Thank you very much to the witnesses. I can share this: With my experience criss-crossing when I was in the Legislative Assembly of New Brunswick, you have again shown professionalism in answering our questions. Please be reminded again about Wednesday, May 19. Also, when we look at the format that we have used, I believe it has been beneficial and informative to all of us.

That said, honourable senators, Senator Galvez brings us to the end to our meeting. I want to thank each and every one of you for your participation.

Our next meeting is scheduled for next Tuesday, May 18, at 9:30 a.m. EST. With that, senators, stay safe; witnesses, stay safe. To the clerk and the team, thank you for a job well done.

(The committee adjourned.)

territorial publié par l'Agence de la santé publique du Canada. Les deux documents sont manifestement liés par l'appellation « plan d'immunisation », mais les fonds versés aux provinces et aux territoires ne s'accompagnent d'aucune condition ou exigence en matière de rapports.

**La sénatrice Galvez :** Pourrez-vous nous dire dans quelle mesure ces fonds ont été utilisés efficacement aux fins pour lesquelles ils ont été versés?

**M. Rajabali :** Non. Comme je l'ai déjà dit, il n'y a pas d'exigence de rapport au gouvernement fédéral. Ce sont uniquement les provinces qui annoncent à leurs citoyens les montants que le gouvernement fédéral a versés aux provinces et aux territoires.

**La sénatrice Galvez :** D'accord. Je vous remercie, monsieur le président. Je pense qu'il y aura une observation sur ce point dans notre rapport.

**Le président :** Je tiens à remercier sincèrement les témoins. Je peux vous dire que selon l'expérience que j'ai acquise lorsque j'étais à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, vous avez encore une fois fait preuve de professionnalisme en répondant à nos questions. Je tiens aussi à vous rappeler l'échéance du mercredi 19 mai. De plus, après réflexion, je crois que le format que nous avons utilisé a été avantageux et informatif pour tout le monde.

Cela dit, honorables sénateurs, l'intervention de la sénatrice Galvez nous amène à la fin de notre réunion. Je tiens à remercier chacun d'entre vous de votre participation.

Notre prochaine réunion aura lieu le mardi 18 mai, à 9 h 30 HNE. Sur ce, j'aimerais rappeler aux sénateurs et aux témoins d'être prudents. J'aimerais également remercier la greffière et son équipe du bon travail accompli.

(La séance est levée.)

---